



Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2027

Programme d'actions



Communauté de communes Vie et Boulogne

Z.A. La Gendronnière – 24, rue des Landes – 85170 LE POIRE-SUR-VIE
accueil@vieetboulogne.fr - 02 51 31 60 09 – www.vie-et-boulogne.fr



18 Boulevard Paul Perrin
44600 SAINT-NAZAIRE
Agathe CARPENTIER
Tél : 07 83 28 24 44
agathe.carpentier@akajoule.com

8 rue Saint-Domingue
44300 NANTES
Adrien BOUZONVILLE
Tél : 09 84 16 27 84
abouzonville@atmoterra.com

Documents	
1. Résumé non technique	
2. Connaissance du territoire	
3. Diagnostic air, énergie et climat	
4. Stratégie territoriale	
5. Programme d'actions	X
6. Démarche de suivi et évaluation	X
7. Évaluation Environnementale Stratégique	

Date	Version	Commentaires
31/01/2020	C	
03/02/2020	2	Modification des fiches en cours – consultation des partenaires
09/09/2020	3	Corrections et intégration des remarques du COFIL du 25/11/2019 et des retours des services (consultation de janvier) non encore intégrés, en mode révision (Aude R.)
18/09/2020	4	Corrections v3 intégrées, envoyée pour relecture aux services et partenaires (Aude R.)
28/09/2020	5	Intégration des premiers retours des services et des partenaires consultés, validés par Mme Roirand (mode révision – Aude R.)
29/09/2020	6	Premiers retour des services et partenaires intégrés (Aude R.)
01/10/2020	7	Retours des services et partenaires « retardataires » + modifications de forme proposées par Aude (mode révision)
08/10/2020	8	Version 7 + propositions de mesures ERC de Atmoterra intégrées (Akajoule)
23/10/2020	9	Corrections (de forme) en mode révision (Aude R.)
23/10/2020	10	Corrections v10 intégrées envoyée pour relecture aux services et DGS, (Aude R.)
06/11/2020	11	Corrections (de forme) d'Aude R. et remarques des services mode révision (Aude R.)
09/11/2020	12	Version pour COFIL, corrections intégrées mode révision (Akajoule)
09/11/2020	13	Version pour COFIL, révisions Akajoule acceptées, nouvelles corrections en mode révision – (Aude R.)
09/11/2020	14	Version pour COFIL, corrections d'Aude intégrées, mode révision (Akajoule)
09/11/2020	15	Version pour COFIL avec modifications services et partenaires (Aude)
09/11/2020	16	Version pour bureau communautaire avec modifications intégrées (Aude R))
13/11/2020	17	Correction des calendriers des fiches actions notamment (Aude R.) + petites corrections (cohérence avec EES) + renvois vers pages de fiches actions citées
19/11/2020	18	Corrections de la V17 intégrées, pour envoi à la commission DD du 26/11
14/12/2020	19	Intégration de l'avis du conseil de développement, mode révision (Aude R.)
18/12/2020	20	Corrections de la V19 intégrées + retour de la commission DD, ajout du dispositif de suivi, mode révision (Aude R.)
21/12/2020	21	Version pour envoi au COFIL du 7 janvier
04/01/2021	22	Ajout d'indicateurs pour l'action 2.2.1, mode révision
07/01/2021	23	Version pour commission DD du 14/01, et dossier de conseil, corrections v22 intégrées
18/01/2021	24	Version corrigée pour arrêt de projet par le conseil communautaire du 18/01/2021 (erreurs de priorité corrigées)

Élaboration du plan d'action

Le programme d'action du Plan Climat a été élaboré grâce à un processus de concertation territoriale.

Plusieurs types de temps d'échanges ont été organisés :

- Une **réunion publique**, où l'ensemble des citoyens, élus et acteurs du territoire étaient conviés,
- **6 ateliers thématiques** auxquels les acteurs du territoire (partenaires institutionnels, services techniques, élus, associations...) ont été invités,
- Un **atelier réalisé en interne**, avec les services de la collectivité, pour approfondir les actions pilotées par la Communauté de Communes,
- Et un temps de présentation à la Commission développement durable.

La **réunion publique**, qui s'est tenue le **23 Septembre 2019**, avait pour objectifs de :

- Sensibiliser et fédérer les participants autour des enjeux de la transition énergétique et écologique,
- Présenter la stratégie,
- Traduire la stratégie envisagée pour Vie et Boulogne en actions concrètes, afin de relever le défi de la transition écologique ensemble sur le territoire.
(cf. compte-rendus en annexe)

À la suite de cette réunion se sont tenus **6 ateliers thématiques** :

- Un atelier sur la sobriété énergétique, le 26 septembre 2019,
- Un atelier sur la production d'énergie renouvelable le 26 septembre 2019,
- Un atelier sur la mobilité, le 27 septembre 2019,
- Un atelier sur l'agriculture, l'eau et la biodiversité, le 27 septembre 2019,
- Un atelier sur l'adaptation au changement climatique, le 1er octobre 2019,
- Un atelier en interne sur les actions pilotées par les services de la collectivité, le 7 octobre 2019.
(cf. compte-rendus en annexe)



La **présentation** du plan d'actions en **Commission Développement Durable** le 7 novembre 2019 a permis d'avoir un premier regard des élus sur les actions pour recueillir des compléments, modifications, ajouts avant la présentation au COPIL.

Le plan d'action a ensuite fait l'objet, de janvier à décembre 2020, de relectures de la part des services de la communauté de communes Vie et Boulogne et des partenaires ayant participé aux ateliers de concertation, et d'un travail de priorisation.

L'ensemble de ces temps ont participé à l'élaboration d'un plan d'action consolidé et territorialisé, reflétant les ambitions fixées par le territoire de Vie et Boulogne lors de l'élaboration de la stratégie territoriale.

Plan d'action de Vie et Boulogne

Le plan d'action, déroulé ci-dessous, présente l'architecture suivante :

AXE O – Gouvernance du PCAET

Action cadre / Objectif opérationnel	Numéro	Titre de l'action	Priorité	Page
Objectif O.O : Suivre et évaluer régulièrement le programme d'action	0.0.1	0.0.0 : Suivre et évaluer régulièrement le programme d'action	1	P9

AXE 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre / Objectif opérationnel	Numéro et Titre de l'action	Priorité	Page
Objectif 1.1 : Accompagner la mutation du milieu économique	1.1.1 : Développer une animation à destination des entreprises du territoire dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)	1	P10
	1.1.2 : Éco-concevoir les ZAE et mettre en place de nouveaux services aux entreprises (conseils architecte avec prise en compte de l'éco-conception, insertion de biodiversité, optimisation foncière...)	2	P11
	1.1.3 : Mettre en place des espaces de travail partagé / tiers-lieux sur le territoire	1	P12
	1.1.4 : Mettre en œuvre une stratégie de développement du tourisme durable	3	P13
Objectif 1.2 : Développer la mobilité partagée	1.2.1 : Élaborer un plan de mobilité simplifié et étudier la prise de compétence mobilité et la mise en place de nouveaux services mobilité	1	P14
	1.2.2 : Développer le covoiturage pour les déplacements domicile/travail	1	P15
	1.2.3 : Animer des démarches collectives pour une gestion mutualisée des déplacements : élaboration et mise en oeuvre de plans de mobilité visant les entreprises, établissements scolaires, établissements administratifs	1	P16
	1.2.4 : Articuler la politique de déplacements avec la Région Pays de la Loire et les territoires voisins dans le sens d'une interconnexion multimodale	1	P17
	1.2.5 : Accompagner les publics vulnérables sur la thématique des transports	2	P18
	1.2.6 : Sensibiliser aux modes de déplacements alternatifs	2	P19
Objectif 1.3 : Développer la part modale du vélo et de la marche dans les déplacements	1.3.1 : Élaborer un Schéma Directeur Modes Actifs (Vélo et Piéton)	1	P20
	1.3.2 : Mettre en œuvre le Schéma Directeur Modes Actifs : développement des infrastructures cyclables et piétonnes et actions incitant le report modal pour les trajets de proximité	1	P21
Objectif 1.4 : Garantir l'exemplarité des collectivités	1.4.1 : Optimiser les flottes de véhicules communales et intercommunales	1	P22
	1.4.2 : Harmoniser la gestion des espaces verts et naturels et poursuivre les efforts vers une approche responsable	1	P23
	1.4.3 : Optimiser les critères environnementaux dans les marchés publics	2	P24
	1.4.4 : Améliorer la prévention des déchets dans l'ensemble du patrimoine des collectivités	3	P25
	1.4.5 : Entretenir une culture transversale du développement durable au sein des collectivités et favoriser la montée en compétence des élus et agents territoriaux par des échanges réguliers	2	P26
	1.4.6 : Mettre en œuvre le télétravail pour les agents des collectivités	3	P27
Objectif 1.5 – Sensibiliser les publics	1.5.1 : Sensibiliser "en continu" les populations aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique	1	P28
	1.5.2 : Sensibiliser le jeune public aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique	1	P29
	1.5.3 : Accompagner aux changements de pratiques des particuliers dans leurs jardins : vers un élargissement de la démarche Terre Saine aux particuliers	3	P30
	1.5.4 : Mettre en valeur les initiatives locales de développement durable dans le milieu économique	2	P31
	1.5.5 : Créer un évènement phare annuel ou bi-annuel Climat-air-énergie	1	P32

AXE 2 - Un territoire sobre et autonome

Action cadre / Objectif opérationnel	Numéro et Titre de l'action	Priorité	Page
Objectif 2.1 : Aller vers un habitat bas carbone	2.1.1 : Mettre en place un guichet unique Habitat - Tertiaire	1	P33
Objectif 2.2 : Développer un bâti public bas carbone	2.2.1 : Mettre en place une comptabilité énergétique du patrimoine bâti communal et communautaire, permettant d'orienter les investissements et d'optimiser l'exploitation	1	P35
	2.2.2 : Développer les matériaux biosourcés pour l'isolation des bâtiments publics	2	P36
Objectif 2.3 : Devenir un territoire à énergie positive	2.3.1 : Élaborer et adopter un document cadre pour le développement des projets EnR, réaliser un état des lieux de la prospection foncière et définir les sites souhaités	1	P37
	2.3.2 : Choisir un développeur (ou groupement) éolien à travers un appel à projet éolien puis suivre le développement	1	P38
	2.3.3 : Faciliter le développement du solaire	2	P39
	2.3.4 : Favoriser l'émergence de projets de méthanisation collectifs et individuels et accompagner les projets photovoltaïques, bois énergie et micro-éolien au sein des exploitations agricoles	1	P40
	2.3.5 : Favoriser la production collective, citoyenne et participative d'énergie renouvelable par tous les acteurs du territoire	1	P42
	2.3.6 : Promouvoir la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables (EnR) par un plan de communication ciblé	2	P43
	2.3.7 : Expérimenter des îlots d'autoconsommation collective	2	P44
Objectif 2.4 : Tendre vers un territoire zéro déchet	2.4.1 : Poursuivre la mise en œuvre de la redevance incitative	2	P45
	2.4.2 : Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire	1	P46
	2.4.3 : Mettre en place une valorisation locale des biodéchets	3	P47
	2.4.4 : Renforcer les flux de matière orientés vers une recyclerie et créer un Repair Café	1	P48

AXE 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

Action cadre / Objectif opérationnel	Titre de l'action	Priorité	Page
Objectif 3.1 : Favoriser une agriculture et une alimentation bas carbone	3.1.1 : Développer la mobilisation des agriculteurs afin de favoriser l'évolution des systèmes agricoles vers plus d'autonomie et de résilience	1	P49
	3.1.2 : Animer un plan ambitieux de mobilisation et communication permettant de développer les échanges entre producteurs et consommateurs, et de faire rentrer de nouveaux agriculteurs dans les groupes de réflexion	1	P50
	3.1.3 : Développer les produits locaux et responsables en restauration collective	2	P52
	3.1.4 : Améliorer les modes de commercialisation et de distribution des produits locaux et responsables, voire en développer de nouveaux, en impliquant producteurs locaux, industrie agro-alimentaire locale et la distribution locale (épiceries, artisans, grande distribution)	2	P53
	3.1.5 : Vers un marché local du carbone : développer la solidarité entre les entreprises du territoire et les agriculteurs par le soutien financier des démarches bas carbone dans l'agriculture	2	P54
	3.1.6 : Favoriser la transmission d'exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs vers une agriculture bas carbone	3	P55
	3.1.7 : Envisager la mise en place d'une plateforme locale d'échange de semences adaptées au changement climatique	3	P56
Objectif 3.2 : Inciter au développement et à la gestion durable des forêts et haies auprès de l'ensemble des acteurs de la macro-filière bois	3.2.1 : Filière bois d'oeuvre et bois énergie :mettre en œuvre une politique incitative de gestion des forêts et haies à l'échelle des exploitations agricoles et propriétaires forestiers, de développement de l'agroforesterie, et de structuration de filière	1	P57
	3.2.2 : Inciter les particuliers et les collectivités à la plantation et à la gestion durable des arbres et des haies	2	P59
Objectif 3.3 : Adapter les zones urbaines au changement climatique et à la transition énergétique	3.3.1 : Développer le service urbanisme intercommunal vers de l'ingénierie conseil à disposition des communes (programmation des travaux et aménagements), et mettre en place un plan de formation pour les collectivités, afin de transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement et de construction neuve ou de rénovation	1	P60
	3.3.2 : Créer des zones de respiration et conforter les trames vertes et bleues dans les espaces urbanisés : "Nature en Ville"	1	P61
	3.3.3 : Maîtriser la consommation d'espace à travers le PLUiH	2	P62
	3.3.4 : Prévention des risques : mise à jour des PCS et articulation intercommunale de ceux-ci (vers un PiCS)	3	P63
Objectif 3.4 : Protéger la ressource en eau	3.4.1 : Optimiser et réduire les besoins en eau, adapter les systèmes de production agricole afin de prendre en compte le changement climatique	3	P64
	3.4.2 : Protéger les cours d'eau, et les zones humides	2	P65
	3.4.3 : Inciter à la réduction de la consommation en eau des particuliers	1	P66
Objectif 3.5 : Suivre et préserver la qualité de l'air	3.5.1 : Suivre la qualité de l'air extérieur	3	P67
	3.5.2 : Sensibiliser et suivre la qualité de l'air dans les écoles et dans l'habitat (CO2, radon,...)	2	P68

Les fiches action détaillées ci-dessous comportent plusieurs informations et indicateurs quant à leur mise en œuvre.

Quelques remarques pour faciliter leur lecture :

- **Démarche ERC** : il s'agit de la démarche Éviter/Réduire/Compenser décrite dans l'Évaluation Environnementale Stratégique, qui rappelle des points d'attention dans la mise en œuvre de certaines actions pour en éviter les effets induits négatifs sur l'environnement, et en améliorer les effets positifs.
- **Les services PCAET ou communication de la collectivité participeront à la mise en œuvre de toutes les fiches actions** même s'ils ne sont pas mentionnés à chaque fois. Ils assisteront le pilote dans la réalisation de l'action et pourront communiquer sur le sujet.
- **Public cible** : enfants, jeunes, personnes âgées, tout public...
- **Hypothèse/Objectifs** : Hypothèses retenues pour le chiffrage de l'action : correspond également aux objectifs à atteindre
- **Moyens financiers** : ils sont gradués de 1 à 5 en fonction de l'ampleur du budget nécessaire pour réaliser l'action.

Gouvernance du PCAET				
Action cadre : Méthodologie de la gouvernance				
Intitulé de l'action	0.0.0 : Suivre et évaluer régulièrement le programme d'action			
Action engagée / nouvelle	Nouvelle			
Objectifs / enjeux	Effectuer un suivi précis du PCAET et s'assurer que les objectifs du PCAET sont respectés			
Étapes de mise en œuvre	1) Définir une méthodologie pour mettre à jour, évaluer l'efficacité et l'avancement du programme d'action 2) Réaliser cette évaluation annuellement 3) Renforcer/ajuster les mesures planifiées 4) Documenter les résultats 5) Communiquer en interne et externe et renseigner les résultats basés sur des indicateurs 6) Animer un comité de suivi (cf. partie sur la Démarche de suivi et évaluation p.69) 7) Articuler/ coordonner avec les différents services et acteurs impliqués dans le programme d'action 8) Pour les fiches reprenant en partie ou en totalité des actions ou travaux ayant été déjà mis en place par le passé, intégrer une phase d'évaluation du travail déjà réalisé pour mettre à profit le retour d'expérience 9) S'inspirer aussi de l'expérience d'autres territoires (lien avec la fiche action 1.4.5 page 26)			
Porteur de l'action	CCVB (PCAET)			
Partenaires/ financeurs possibles	Tous les partenaires de la CCVB dans le cadre du PCAET			
Public cible	CCVB et ses partenaires			
Éléments complémentaires démarche ERC	Anticiper le prochain PCAET Adopter un processus d'amélioration continue en prenant en compte les impacts environnementaux pour adapter ou réajuster les actions tout au long de la mise en œuvre du plan			
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans		Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
Indirect	Indirect		Indirect	
Objectifs / Hypothèses	La bonne mise en œuvre du programme d'action permet d'atteindre des réductions de consommation et d'émissions de gaz à effet de serre et des productions d'énergie renouvelable importantes, mais ces impacts sont indirects et évalués dans les actions suivantes.			
Moyens financiers	1 / 5			
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Outils et moyens de suivi - Nombre d'ETP - Budget - Plan de communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions commencées - Nombre d'actions réalisées - Diminution des émissions de Gaz à effet de serre générée - Économies d'énergie réalisées 		
Planning	À partir de 2021	2021-2022	2023-2024	2025-2026
		x	x	x

PRIORITE 1

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.1 - Accompagner la mutation du milieu économique

Intitulé de l'action	1.1.1 : Développer une animation à destination des entreprises du territoire dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Développer une assistance territoriale, un soutien, des formations et animations à destination des entreprises industrielles du territoire afin de réduire les consommations d'énergie et d'eau, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre		
Étapes de mise en œuvre	<p>1) Repérer les acteurs, outils, partenaires, réseaux existants...</p> <p>2) Mettre en réseau les acteurs</p> <p>3) Animer : travailler par zones d'activités géographiques avec un pilote et des référents dans le cadre d'une association ou d'un club afin de faire émerger des actions collectives et individuelles, selon différents axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilité (lien avec les fiches 1.3.1 « élaboration SDMA » p.20, 1.3.2 « mise en œuvre SDMA » p.21, 1.2.2 « Développement du covoiturage » p.15, 1.2.3 plans de déplacement, p.16, 1.2.6 sensibilisation aux modes de déplacements alternatifs p.19 de l'axe mobilité): <ul style="list-style-type: none"> o Créer des services dans les zones industrielles et artisanales pour limiter les déplacements: faire un diagnostic sur les attentes et les besoins o Développer la mutualisation de places de parking o Sensibiliser et développer des services et aménagements pour favoriser les modes actifs o Mettre en relation les salariés de mêmes communes pour développer le covoiturage o Sensibiliser aux motorisations alternatives (électrique, hydrogène, GNV et Bio GNV...) - Alimentation : portage de repas mutualisé,... - RSE : formations, accompagnements groupés, - Energie : Diagnostic énergétique, rénovation thermique, optimisation énergétique des process – énergies renouvelables - Eco-conception - Gestion et réduction des déchets (lien avec la fiche action 1.2.4 p.46) - Gestion de l'eau et biodiversité (mutualisation de la consommation et récupération, gestion intégrée des eaux pluviales, éco-entretien des zones d'activité existantes) - Échanges de matière 		
Porteur de l'action	CCVB (développement économique)		
Partenaires/ financeurs possibles	ELISE, Valdéfi, SYDEV, CAPEB, Trivalis, Chambres consulaires, CUMA, entreprises, Activie, Centres de formations, CAUE, fédérations du bâtiment, établissements bancaires, RUPTUR, ORACE, ADEME, GRDF, ENEDIS, OuestGo		
Public cible	Particuliers, entreprises, agriculteurs, artisans		
Éléments complémentaires démarche ERC	-		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
58 GWh	0 GWh	9 000 teqCO2	
Objectifs / Hypothèses	Réduction de consommation liée au partage de bonnes pratiques et à la réalisation de diagnostics énergie : jusqu'à 6% de réduction en 2026. Réduction de consommation liée à des projets de mutualisation énergétique (utilisation de chaleur fatale etc...) : réduction de 8 GWh sur les 6 ans grâce à ces projets.		
Moyens financiers	3 / 5		
Indicateurs et évaluation	- Nombre de salariés utilisant les services et le covoiturage - Nombre d'entreprises impliqués dans la démarche - Nombre de projets réalisés	- Quantités de déchets industriels économisés - Économies de charge générées pour les entreprises (eau et énergie)	
Planning	Repérage à effectuer en 2020, et feuille de route à définir en fonction	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 1

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire			
Action cadre : 1.1 - Accompagner la mutation du milieu économique			
Intitulé de l'action	1.1.2 : Éco-concevoir les ZAE et mettre en place de nouveaux services aux entreprises (conseils architecte avec prise en compte de l'éco-conception, insertion de biodiversité, optimisation foncière...)		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les services à disposition des entreprises et des employés - Prendre en compte les considérations environnementales dans la conception et la gestion des ZAE 		
Étapes de mise en œuvre	<p>1) Limitier l'impact de la création et du développement des zones économiques sur la consommation de foncier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier les potentiels de développement des activités économiques dans les centres bourgs, dans les zones urbanisées avec logements vacants, ... - Favoriser la rénovation et la valorisation des zones déjà urbanisées (friches industrielles, centres-bourgs désertifiés...) pour ne pas artificialiser de nouvelles zones, - Optimiser le foncier : densifier les zones, mutualiser les places de parking, mutualiser les équipements inter-entreprise en lien avec la DREAL (ex: bassin de réserve incendie, bassin de collecte des eaux d'incendie ou de pluie), <p>2) Conception des ZAE, extensions, rénovations : Améliorer la prise en compte des enjeux de biodiversité (continuité écologique, prise en compte paysagère, gestion des espaces verts) et air-énergie-climat (performances énergétiques et carbone du bâtiment, développement des EnR, prévention des îlots de chaleur, des nuisances, qualité de l'air, gestion intégrée des eaux pluviales, économies d'eau, prévention des déchets, mobilité...):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Solliciter des compétences externes ou étudier l'opportunité de créer un bureau d'étude interne pour faciliter l'intégration de ces enjeux dans la conception et l'aménagement des zones d'activité économique - Traduire, lorsque cela semble adapté, ces orientations dans le règlement de zone pour inciter les entreprises à intégrer ces enjeux (sollicitation d'un architecte-conseil conventionné par la CCVB par exemple) - Etudier la possibilité d'aménager une zone d'activité économique exemplaire en matière d'intégration des enjeux environnementaux (air-énergie-climat-biodiversité) <p>3) Suivre le service et partager les retours d'expérience</p>		
Porteur de l'action	CCVB (développement économique)		
Partenaires/ financeurs possibles	CAUE, ADEME, RUPTUR, ORACE, Oryon, Echobat, CPIE		
Public cible	Entreprises		
Éléments complémentaires démarche ERC	(E,R) Mutualiser les équipements inter-entreprises en lien avec la DREAL (ex: bassin de réserve incendie, bassin de collecte des eaux d'incendie ou de pluie, besoin en eau, gestion des déchets, besoins en énergie et chaleur, ...)		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
Indirect, sur le long terme	Indirect, sur le long terme	Indirect, sur le long terme	
Objectifs / Hypothèses	Cette action aura des conséquences sur la réduction de l'artificialisation des sols et sur la biodiversité et l'adaptation au changement climatique notamment, mais les impacts sur l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sont indirects.		
Moyens financiers	3 / 5		
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de services créés - Nombre d'entreprises accompagnées par le dispositif - Consommation d'espace par les ZAE 		
Planning	A partir de 2021 pour l'étape 1)	2021-2022	2023-2024
		x	x
		2025-2026	x

PRIORITY 2

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.1 - Accompagner la mutation du milieu économique

Intitulé de l'action	1.1.3 : Mettre en place des espaces de travail partagé / tiers-lieux sur le territoire		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Accompagner la mutation du milieu économique et permettre aux actifs du territoire de limiter leurs déplacements domicile/travail		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier les zones géographiques intéressantes pour les salariés pour un espace de travail mutualisé permettant le télétravail (diagnostic, concertation) 2) Identifier des lieux/bâtiments existants où des espaces partagés pourraient être créés (cibler les logements ou commerces vacants des centre bourgs) 3) Acquérir ces logements / bâtiments 4) Réaliser des travaux d'adaptation des bâtiments existants pour créer des espaces de travail partagé/ tiers lieux fonctionnels, incluant le raccordement numérique à un très haut débit (fibre optique), la rénovation thermique et l'utilisation de matériaux biosourcés pour améliorer le confort des usagers 5) Communiquer sur le ou les espace(s) créé(s) et accompagner les entreprises/salariés/indépendants qui l'utilisent 		
Porteur de l'action	CCVB (développement économique) et communes		
Partenaires/ financeurs possibles	Etat, Région, CRESS, Echobat, CPIE, Entreprises et associations intéressées par le projet : à identifier		
Public cible	Population active		
Éléments complémentaires démarche ERC	-		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0,4 GWh	0 GWh	177 teqCO2	
Objectifs / Hypothèses	25 personnes utilisent chaque jour l'espace de travail partagé, permettant d'économiser 140 000 kilomètres par an.		
Moyens financiers	3 / 5		
Indicateurs et évaluation	Nombre de lieux de travail partagé sur le territoire		
Planning	A partir de 2021 pour l'étape 1)	2021-2022	2023-2024
		x	x
		2025-2026	x

PRIORITE 1

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.1 - Accompagner la mutation du milieu économique

Intitulé de l'action	1.1.4 : Mettre en œuvre une stratégie de développement du tourisme durable		
Action engagée / nouvelle	Engagée		
Objectifs / enjeux	Accompagner le secteur touristique dans la transition énergétique et environnementale		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer et harmoniser les boucles cyclables et de randonnée autour des itinéraires départementaux structurants, en favorisant la conversion de voies déjà existantes 2) Développer ou favoriser le développement de la location de vélos pour favoriser les modes doux (lien avec l'action 1.3.1 p.20) 3) Aménager des lieux de pause diurne et nocturne, 4) Mettre en valeur les éco-hébergements 5) Inciter les campings à plus d'efficacité énergétique (sous-comptage de la consommation, production de chaleur par solaire thermique) (lien vers des actions de rénovation énergétique et de développement des EnR), en suivant l'exemple des campings exemplaires sur le département (exemple à Saint Julien des Landes) 6) Inciter les hébergeurs à réduire les consommations en eau (sous-comptage de la consommation...), améliorer l'efficacité des systèmes d'assainissement non collectif, le cas échéant 7) Inciter les hébergeurs à mettre en place et mettre à disposition des mesures de prévention et de réduction des déchets 8) Inciter les propriétaires des Parcs Résidentiels de Loisirs (PRL) à l'utilisation de matériaux biosourcés, et à une gestion durable des espaces naturels, 9) Développer le tourisme nature pour sensibiliser le public 10) Favoriser la consommation locale en communiquant sur les producteurs locaux 11) Dans le cadre de la réalisation de nouveaux aménagements, porter une attention particulière pour éviter et réduire l'artificialisation des sols. 12) Faire le lien avec le futur schéma de développement touristique du CD85 en préparation pour 2022-2027 		
Porteur de l'action	CCVB (office du tourisme) et communes		
Partenaires/ financeurs possibles	Département (Vendée Vélo), Vendée Eau, Trivalis, Chambre d'agriculture, Campings, éco-hébergements, communes, ONF, la Cicadelle, CPIE		
Public cible	Touristes, secteur touristique et habitants du territoire et des territoires voisins		
Éléments complémentaires démarche ERC	-		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0 GWh	0,26 GWh	0 teqCO2	
Objectifs / Hypothèses	Objectif de 30% des besoins Eau Chaude Sanitaire (ECS) couverts par du solaire thermique en 2026 pour les campings du territoire. Les autres aspects de cette action ne sont pas chiffrés.		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de kilomètres de parcours de randonnée et de parcours cyclable - Nombre de lieux de pause diurnes/ nocturnes - Fréquentation des éco-hébergements - Consommation d'énergie, d'eau, production de déchets des campings - % des assainissements aux normes dans les campings - Nombre de recommandations pour les enjeux air-énergie-climat dans les règlements de PRL 		
Planning	A partir de 2021 pour l'étape 1)	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 3

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.2 - Développer la mobilité partagée

Intitulé de l'action	1.2.1 : Élaborer un plan de mobilité simplifié et étudier la prise de compétence mobilité et la mise en place de nouveaux services mobilité			
Action engagée / nouvelle	Nouvelle			
Objectifs / enjeux	Réduction des déplacements en voiture individuelle (autosolisme). Amélioration et développement de l'offre de services mobilité			
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Étudier l'opportunité d'une prise de compétences par la CCVB dans le cadre de la loi Mobilité (LOM) et son impact sur les communes rurales 2) Identifier les besoins auprès des populations (jeunes, apprentis, actifs, seniors...) sur les flux domicile-travail/domicile-établissement scolaire ainsi que les flux intercommunaux et les flux vers La Roche-sur-Yon et Challans 3) Intégrer le schéma directeur des modes actifs au plan de mobilité simplifié (fiche 1.3.1 p.20 et 1.3.2 p.21) 4) Étudier les évolutions à apporter concernant l'offre de transports en commun (horaires, points d'arrêt) et le transport à la demande. Notamment, étudier l'opportunité de créer des arrêts de transports en commun dans les zones économiques 5) Intégrer la démarche ERC (Eviter Réduire Compenser), en favorisant l'évitement des déplacements (lien avec les actions de réalisation de PDM) et les actions de revitalisation des centres-bourgs, puis la réduction de l'usage de la voiture individuelle. Développer, par ordre de priorité : télétravail/évitement des déplacements, modes actifs, transports en commun, covoiturage, déplacement solidaire, transport à la demande, autopartage, carburant vert 6) Poursuivre le déploiement de la fibre numérique pour faciliter le développement du télétravail et la limitation des déplacements professionnels 			
Porteur de l'action	CCVB (service mobilité) et communes			
Partenaires/ financeurs possibles	Conseil régional, ADEME, collectivités du bassin de mobilité, Tremplin, ACEMUS...			
Public cible	Tout public			
Éléments complémentaires démarche ERC	(E,R) Inclure les professionnels et favoriser la mise en place de Plan de Déplacement Entreprise (PDE) pour les entreprises obligées (+ de 100 salariés) et les non obligées (lien avec l'action relatif aux PDM) (cf. fiches 1.2.2 « covoiturage domicile travail » p.15 et 1.2.5 « accompagnement à la mobilité des publics vulnérable » p.18)			
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans		
52 GWh	0 GWh	13 300 teqCO ₂		
Objectifs / Hypothèses	Les nouveaux services proposés permettront de réduire jusqu'à 5% les consommations d'énergie du secteur des transports en 2026.			
Moyens financiers	3 / 5			
Indicateurs et évaluation	- Nombre de nouveaux services de mobilité proposés à la population - Fréquentation et utilisation des nouveaux services proposés - Réduction du nombre de trajets effectués en voiture			
Planning	Action commencée en 2020 pour l'étape 1	2021-2022	2023-2024	2025-2026
		x	x	x

PRIORITE 1

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.2 - Développer la mobilité partagée

Intitulé de l'action	1.2.2 : Développer le covoiturage pour les déplacements domicile/travail		
Action engagée / nouvelle	Engagée, à développer et valoriser		
Objectifs / enjeux	<p>- Limiter le nombre de véhicules circulant, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et les nuisances (bruit, pollution, dégradation de la chaussée, risque...)</p> <p>- Générer des économies de charge pour les particuliers et entreprises</p> <p>- Créer du lien social</p>		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Réaliser un état des lieux des aires de covoiturage et des outils existants, des services organisés dans les entreprises ou les communes 2) Sensibiliser les utilisateurs y compris à l'usage des mobilités douces et aux solutions d'évitement des déplacements (télétravail, visioconférences, espaces de co-working...) 3) Repérer les outils de communication existants et les utiliser, en développer de nouveaux si nécessaires 4) Créer et animer des communautés de covoiturage locales par exemple à l'échelle des zones d'activité en travaillant avec les entreprises (lien avec la fiche action 1.1.1 sur l'EIT p.10), 5) Créer des aires de covoiturage sur les axes stratégiques et des lieux pertinents, améliorer les aires existantes en fonction de l'état des lieux 6) Inclure la création d'équipements sécurisés pour l'usage et le stationnement des vélos sur les aires de covoiturage 7) Développer la signalétique 8) Prévoir des bornes de recharge pour véhicules électriques (auto - vélo) 9) Dans le cadre de la réalisation de nouveaux aménagements, porter une attention particulière pour éviter et réduire l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols. 		
Porteur de l'action	CCVB (services mobilité + communication) et communes		
Partenaires/ financeurs possibles	Communes, ADEME, CCAS, partenaires sociaux, associations et bénévoles (ACEMUS et TREMLIN par exemple), entreprises du territoire, Région, Département, EPCI voisins, OuestGo, CPIE		
Public cible	Salariés, personnes isolées, jeunes, seniors, entreprises, associations d'entreprises		
Éléments complémentaires démarche ERC	(E) Favoriser l'évitement des déplacements par la relocalisation des services en centre-bourg (E,R) Favoriser la multimodalité des équipements		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
134 GWh	0 GWh	34 500 teqCO2	
Objectifs / Hypothèses	Objectif de taux d'occupation de 1,8 personnes par voiture en 2026 pour les trajets domicile-travail (contre 1,2 personnes par voiture au niveau national actuellement).		
Moyens financiers	3 / 5		
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes utilisant le covoiturage domicile/travail - Nombre de personnes par voiture - Nombre de kilomètres parcourus - Fréquence d'utilisation du covoiturage 		
Planning	À partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 1

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.2 - Développer la mobilité partagée

Intitulé de l'action	1.2.3 : Animer des démarches collectives pour une gestion mutualisée des déplacements : élaboration et mise en oeuvre de plans de mobilité visant les entreprises, établissements scolaires, établissements administratifs		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Favoriser la mise en place d'outils de planification des déplacements pour les entreprises, les administrations et les établissements scolaires		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Favoriser la réalisation de plans de déplacement inter-entreprises (PDiE) (lien avec la fiche action 1.1.1 « EIT » p 10), administration (PDA), d'établissements scolaires (PDES) 2) Mobiliser et sensibiliser les chefs d'entreprises, responsables d'établissement, salariés, parents d'élèves et élèves 3) Réaliser des diagnostics au sein des structures dont le besoin se fait sentir 4) Rechercher des solutions avec les usagers en suivant la démarche ERC : éviter les déplacements (télétravail, accessibilité), réduire les déplacements en favorisant le covoiturage et le report modal par de l'animation en interne et des outils numériques appropriés (poursuite du déploiement de la fibre optique) 5) Favoriser la création de services (restaurant, crèches) au sein des zones d'activités, ainsi que des équipements permettant une multimodalité des usages (parkings à vélo sécurisés, bornes de recharges...) tout en évitant l'artificialisation des sols 6) Favoriser la désignation d'un référent mobilité dans chaque structure 7) Mettre en place les conditions favorables au télétravail, et le suivi des conséquences de son développement 8) Développer une stratégie de mobilité globale autour du vélo dans les entreprises, administrations, établissements scolaires (création d'outils "clé en main", d'animations, indemnité kilométrique vélo...) 9) Développer la mutualisation de places de parking 10) Sensibiliser aux motorisations alternatives et favoriser leur développement (électrique, GNV, Hydrogène) 11) Mesurer les efforts faits en termes d'écoconduite (exemple : boitier type WeNow) 		
Porteur de l'action	CCVB (service mobilité + communication)		
Partenaires/ financeurs possibles	ELISE, RUPTUR, ALVEOLE (programme de financement pour les parkings vélos), ADEME, programmes CEE MOBY, ACOTÉ, Conseil Régional (Lycées), Conseil Départemental (Collèges...)		
Public cible	Entreprises, collectivités et établissements scolaires		
Éléments complémentaires démarche ERC	(E,R) Viser prioritairement les entreprises obligées de mettre en place un PDE (+ 100 salariés) et également les non obligées		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
20 GWh	0 GWh	5 800 teqCO2	
Objectifs / Hypothèses	Objectif de 30% des établissements couverts par un plan de mobilité en 2026		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation	Nombre de PDiE, PDA et PDES réalisés Economies d'émissions de gaz à effet de serre générées Kilomètres parcourus évités, réalisés à pied, à vélo, en covoiturage, en transport en commun		
Planning	À partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		x	x
		2025-2026	x

PRIORITE 1

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.2 - Développer la mobilité partagée

Intitulé de l'action	1.2.4: Articuler la politique de déplacements avec la Région Pays de la Loire et les territoires voisins dans le sens d'une interconnexion multimodale			
Action engagée / nouvelle	En cours d'élaboration			
Objectifs / enjeux	Réduction des déplacements en voiture vers la mobilité partagée et mobilité douce.			
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Réaliser un diagnostic en lien avec le Conseil Régional sur les lignes régulières (car et train) 2) Intégrer la démarche ERC, en favorisant l'évitement des déplacements (lien avec la réalisation de Plan de mobilité simplifié, cf. action 1.2.1 p.14)- télétravail, visioconférences, espaces de co-working,...) et les actions de revitalisation des centres-bourgs 3) Communiquer vers la population sur le réseau "Aléop" du Conseil Régional et sur l'offre de transport en commun en général 4) Promouvoir Destineo/ OuestGO/ Mobilisy ou des outils similaires, optimiser ces outils de mise en relation 5) Mettre en cohérence les lignes de transport en commun (car et train) 6) Favoriser la multimodalité des équipements : parkings à vélo, aire de covoiturage sans artificialisation des sols 7) S'inscrire dans une démarche large de coordination avec les territoires voisins : La Roche - Challans – Nantes 			
Porteur de l'action	CCVB (service mobilité) et communes			
Partenaires/ financeurs possibles	Conseil régional, collectivités, Impuls'Yon,			
Public cible	Tout public			
Éléments complémentaires démarche ERC	(R) Viser les particuliers dans l'usage des transports en commun Inclure la création d'équipements sécurisés pour l'usage et le stationnement des vélos dans le cadre d'aménagement			
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans		
17 GWh	0 GWh	4 400 teqCO2		
Objectifs / Hypothèses	Réduction de 1% de la consommation d'énergie des transports grâce à une meilleure communication et une meilleure articulation des services.			
Moyens financiers	1 / 5			
Indicateurs et évaluation	Taux de fréquentation des lignes, nombre de lignes, nombre d'utilisateurs par commune			
Planning	À partir de 2021	2021-2022	2023-2024	2025-2026
		x	x	x

PRIORITE 1

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.2 - Développer la mobilité partagée

Intitulé de l'action	1.2.5 : Accompagner les publics vulnérables sur la thématique des transports			
Action engagée / nouvelle	Engagée, à développer et valoriser			
Objectifs / enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Informers, former et accompagner les utilisateurs. - Réduire les déplacements en voiture individuelle. - Améliorer et promouvoir le service de transport à la demande existant - Développer les déplacements solidaires 			
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Accueillir, au sein de l'Espace France Services des permanences mobilité pour les demandeurs d'emploi et les actifs (dispositif MOVEA porté par la MDEDE) 2) Définir les publics à accompagner et identifier leurs besoins, et mettre en place une offre adaptée (transport à la demande, déplacement solidaire...) (lien avec le schéma de mobilité simplifié, cf. action 1.2.1 page 14) 3) Appuyer le développement du projet Mobil'dac porté par l'ASSDAC qui permettrait le déploiement d'un service de mobilité pour les personnes en situation de demande d'emploi sur le territoire, 4) En lien avec les communes, les CCAS et les associations concernées: développer l'offre de déplacement solidaire et l'accompagnement pédagogique des utilisateurs, en particulier les personnes en difficulté ou n'osant pas utiliser le service 5) Mettre en place un référent dans chaque commune sur les thématiques de mobilité partagée qui oriente les usagers (vers Mobil'dac, vers CCAS ou autres associations de transport à la demande...) et leur propose un catalogue de solutions comprenant de la mobilité douce, l'organisation de télétravail, de coworking, les transports collectifs, le covoiturage...et qui travaille en lien avec le référent mobilité de la CCVB 			
Porteur de l'action	CCVB (pôle services à la population) et communes			
Partenaires/ financeurs possibles	Conseil régional, Conseil départemental, communes, CCAS, centres sociaux, entreprises d'insertion, ACEMUS, TREMLIN, ASSDAC, MDEDE ...			
Public cible	Personnes en situation de demande d'emploi, en difficulté sociale ou financière, jeunes, personnes âgées			
Éléments complémentaires démarche ERC	(E) Favoriser l'évitement de déplacement '+ favoriser la relocalisation des services de centre-bourg, télétravail, visioconférences, espaces de co-working,...			
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans		
Indirect	0 GWh	Indirect		
Objectifs / Hypothèses	-			
Moyens financiers	3 / 5			
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes ayant un référent "Mobilité" à destination des personnes précaires - Nombre de personnes accompagnées 			
Planning	Etape 1 commencée en 2020, à partir de 2021 pour l'étape 2,	2021-2022	2023-2024	2025-2026
		x	x	x

PRIORITE 2

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.2 - Développer la mobilité partagée

Intitulé de l'action	1.2.6 : Sensibiliser aux modes de déplacements alternatifs		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Promouvoir les solutions de déplacements alternatives à la voiture individuelle		
Étapes de mise en œuvre	<p>Promouvoir, par ordre de priorité : évitement des déplacements/ télétravail, modes actifs (lien avec l'action 1.3.2 « Mise en œuvre du Schéma directeur des modes actifs » p.21), transports en commun, covoiturage, déplacement solidaire, transport à la demande, autopartage (lien avec les fiches actions précédentes de l'axe mobilités partagées), carburation verte, et faire le lien avec les autres thèmes du PCAET (déchets, pratiques agricoles, EnR, adaptation au changement climatique...);</p> <p>1) Développer une offre d'animation pour sensibiliser aux modes de déplacement alternatifs, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • informer sur les lignes de transport collectif et ou services de transports solidaires, (lien avec la fiche 1.2.4 p17) • animer sur le territoire la Semaine de la mobilité/ le défi mobilité (lien avec la fiche action 1.1.1 « EIT » p 10); <p>2) Poursuivre et amplifier la sensibilisation aux mobilités alternatives dans les écoles : encourager le développement de la marche et du vélo dans le cadre des ateliers d'éducation à la sécurité routière et développer de nouveaux programmes d'animations ;</p> <p>3) Développer des supports pédagogiques en accompagnement des ateliers d'éducation routière (supports papier que les enfants emmènent à la maison);</p> <p>4) Investir dans un scooter électrique pour la formation des collégiens (faire attention à maintenir les actions permettant de réduire les déplacements pour éviter la consommation de carburant quel que soit le type et même avec des véhicules électriques) ;</p> <p>5) Etudier la possibilité de développer la sensibilisation et la formation sur l'usage des Vélos à assistance électrique (scolaires/ seniors/ salariés)</p> <p>6) Informer/sensibiliser sur les carburations alternatives (électrique, hybride, GNV, Hydrogène...).</p>		
Porteur de l'action	CCVB (mobilités + communication + sécurité routière + développement économique...)		
Partenaires/ financeurs possibles	ADEME, écoles, entreprises, Acti'Vie, GRDF, ENEDIS, CPIE, Cicadelle, associations de déplacement solidaire...		
Public cible	Tout public		
Éléments complémentaires démarche ERC	-		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
Indirect	0 GWh	Indirect	
Objectifs / Hypothèses	-		
Moyens financiers	1 / 5		
Indicateurs et évaluation	- Nombre de participants aux animations sur la mobilité - Nombre d'entreprises participant aux animations sur la mobilité - Nombre de collégiens formés à l'usage du scooter électrique		
Planning	Action initiée dès 2020 pour l'étape 1	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 2

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.3 - Développer la part modale du vélo et de la marche dans les déplacements

Intitulé de l'action	1.3.1 : Élaborer un Schéma Directeur Modes Actifs (Vélo et Piéton)			
Action engagée / nouvelle	En cours d'élaboration			
Objectifs / enjeux	Se doter d'un document de planification des infrastructures et des services à créer ou à modifier dans les prochaines années pour les déplacements piétons et cyclables			
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Rédiger un cahier des charges 2) Recruter un bureau d'études 3) Diagnostiquer l'existant 4) Définir une stratégie intégrant la sécurisation et le stationnement en lien avec l'usage du vélo et la multimodalité des équipements 5) Définir un programme d'actions (aménagement, services, animation) et lancer des études préopérationnelles pour les aménagements identifiés comme prioritaires (cf. action 1.3.2 ci-dessous pour la mise en œuvre). Prioriser des actions peu coûteuses à mettre en œuvre et rapides à mettre en place. 6) Faire le lien avec les actions de revitalisation des centres-bourgs, l'accès aux services de proximité, en particuliers celles permettant le développement des mobilités douces 7) Sensibiliser sur les bénéfices sur la santé 			
Porteur de l'action	CCVB (mobilités)			
Partenaires/ financeurs possibles	Communes, ADEME, BE, entreprises, associations			
Public cible	Tout public			
Éléments complémentaires démarche ERC	(E) Favoriser les modes de transports non motorisés (versus les équipements à assistance électrique)			
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans		
Indirect	0 GWh	Indirect		
Objectifs / Hypothèses	Les impacts énergétiques et climatiques sont comptabilisés dans la mise en œuvre du Schéma, et non dans son élaboration.			
Moyens financiers	2 / 5			
Indicateurs et évaluation	Nombre d'actions inscrites dans le schéma directeur des modes actifs Nombre de participants à l'élaboration du schéma directeur des modes actifs			
Planning	Elaboration du SDMA initiée dès 2020. Le schéma pourra être actualisé régulièrement tout au long de sa mise en oeuvre	2021-2022	2023-2024	2025-2026
		x	x	x

PRIORITE 1

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.3 - Développer la part modale du vélo et de la marche dans les déplacements

Intitulé de l'action	1.3.2: Mettre en œuvre le Schéma Directeur Modes Actifs : développement des infrastructures cyclables et piétonnes et actions incitant le report modal pour les trajets de proximité			
Action engagée / nouvelle	Engagée et à poursuivre			
Objectifs / enjeux	Développer la part modale des modes actifs (vélo et marche) dans les déplacements Améliorer et développer l'offre de service et en aménagements liée aux modes actifs apportée aux usagers (y compris la sécurité)			
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Diagnostiquer l'existant (cf schéma directeur modes actifs, action 1.3.1 p.20) 2) Mettre en valeur les axes existants, notamment les chemins agricoles (améliorer la signalétique, cartographier en itinéraires...) 3) Sécuriser les trajets à vélo en les priorisant en centres bourgs et en priorisant les voies les plus utilisées hors centres-bourgs 4) Installer des stationnements sécurisés et faciles d'accès pour les vélos 5) Communiquer, sensibiliser, former y compris sur les bienfaits pour la santé et la qualité de l'air en lien avec la réduction des transports, par exemple à l'occasion des ateliers sécurité routière dans les écoles (lien avec la fiche action 1.2.6 « Sensibilisation aux modes de déplacement alternatifs », p.19) 6) Organiser des opérations de découverte des itinéraires cyclables 7) Autres actions à décliner selon le programme du Schéma Directeur Modes Actifs (développement de nouveaux services...) (lien avec la fiche action 1.1.1 « EIT » p 10) 			
Porteur de l'action	CCVB (mobilités) et communes			
Partenaires/ financeurs possibles	Département, Région, État, ADEME, office du tourisme, CPIE, chambre d'agriculture, propriétaires, agriculteurs			
Public cible	Tout public			
Éléments complémentaires démarche ERC	(E,R) Sécuriser également les trajets en vélo hors centres-bourgs (E,R) Limiter l'artificialisation des sols si création de pistes cyclables. (R) Favoriser l'utilisation de matériaux ayant un impact réduit sur l'environnement (liants d'origine végétale...)			
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans		
41 GWh	0 GWh	10 650 teqCO ₂		
Objectifs / Hypothèses	Il est supposé que le vélo représente en 2026 10% des trajets domicile-travail sur le territoire et 10% des trajets locaux (moins de 5 kilomètres).			
Moyens financiers	5 / 5			
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'actions du Schéma Directeur mises en place sur le territoire - Part modale du vélo (enquête ménages) - Taux d'équipement et d'usage des stationnements vélos - Linéaires de voies réalisés - Nombre d'animations modes actifs développées - Nombre de services modes actifs développés 			
Planning	Mise en place dès la validation du Schéma Directeur Modes Actifs : à partir de 2021	2021-2022	2023-2024	2025-2026
		x	x	x

PRIORITE 1

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.4- Garantir l'exemplarité des collectivités

Intitulé de l'action	1.4.1 : Optimiser les flottes de véhicules communales et intercommunales		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Optimiser les équipements mobiles publics et réduire leurs impacts énergétique et environnemental		
Étapes de mise en œuvre	1) Analyser les besoins 2) Réaliser un diagnostic des flottes de véhicules 3) Définir un programme d'actions en intégrant la démarche ERC pour les déplacements qui ne peuvent être évités et réduits en mobilisant les outils suivants: <ul style="list-style-type: none"> ○ Solutions d'évitement dans l'usage professionnel (visio-conférence...) ○ Adaptation aux mobilités douces (marche, vélo) ○ Favoriser les transports en commun ○ Outils de mutualisation et de covoiturage ○ Changement de carburation lors du renouvellement de la flotte 4) Mettre en œuvre le programme d'action		
Porteur de l'action	Communes et CCVB (PCAET)		
Partenaires/ financeurs possibles	Bureaux d'études, SyDEV		
Public cible	Collectivités		
Éléments complémentaires démarche ERC	(E, R) Privilégier les transports en commun au covoiturage (R) Prendre en compte l'impact carbone de la production d'un véhicule dans la stratégie de renouvellement des véhicules de la collectivité (analyse de cycle de vie)		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0,7 GWh	0 GWh	220 teqCO2	
Objectifs / Hypothèses	Réduction des déplacements professionnels des collectivités de 10% et renouvellement de certains véhicules par des voitures électriques.		
Moyens financiers	1 / 5		
Indicateurs et évaluation	- Évolution du nombre d'équipements mobiles communaux et intercommunaux - Evolution de la carburation des équipements mobiles communaux et intercommunaux - Nombre de mutualisations mises en œuvre - Évolution de la consommation énergétique des véhicules		
Planning	À partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 1

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.4- Garantir l'exemplarité des collectivités

Intitulé de l'action	1.4.2 : Harmoniser la gestion des espaces verts et naturels et poursuivre les efforts vers une approche responsable		
Action engagée / nouvelle	Engagée		
Objectifs / enjeux	Améliorer la gestion des espaces verts		
Étapes de mise en œuvre	<p>1) Développer une approche mutualisée de la gestion des espaces verts:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Achat de matériel d'entretien commun ○ Accompagnement vers un territoire Terre Saine: objectif zéro phytos y compris sur les terrains de sports et les cimetières ○ Accompagnement au plan de gestion différenciée et à la requalification d'espaces (éco-pâturage, désimperméabilisation ,...), en passant par une mutualisation des données sur SIG ○ Informé, sensibiliser les élus, former les agents, les prestataires ○ Développer la sensibilisation des habitants (actions, outils communs à l'échelle communautaire) <p>2) Faire le lien avec des actions menées à d'autres échelles : "Nous voulons des coquelicots", Plan écophyto, SAGEs et leurs contrats de mise en oeuvre... Avec l'action 3.4.2. p.65 (protéger les cours d'eau et les zones humides)</p> <p>3) Sensibiliser les agents et habitants aux plantations ne nécessitant pas d'arrosage, aux bénéfiques pour la biodiversité de la gestion adoptée ... (lien avec l'action 1.5.3 p. 30)</p> <p>4) Réduire les prélèvements en eau potable pour l'arrosage des terrains de sports : étudier la récupération des eaux pluviales et des eaux de drainage</p> <p>5) Faire le lien avec la diminution de la production de déchets (cf. action 1.4.4 : Améliorer la prévention des déchets dans l'ensemble du patrimoine des collectivités 25) : favoriser le compostage des feuilles et limiter le ramassage mécanique, favoriser le broyage des branchage et l'utilisation du broyat en paillage...</p> <p>6) Organiser l'engazonnement des cimetières</p> <p>7) Poursuivre et développer la démarche terre saine en lien avec les SAGEs</p>		
Porteur de l'action	CCVB (services techniques)		
Partenaires/ financeurs possibles	ACEMUS, Vendée Eau, Syndicats de Bassins versants/ de rivière, CAUE, Trivalis, Chambre d'agriculture, La Boune Terre, le CPIE, la Cicadelle et autres associations...		
Public cible	Collectivités		
Éléments complémentaires démarche ERC			
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
Faible	0 GWh	Faible	
Objectifs / Hypothèses	<p>Certaines étapes de cette action permettent de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre : suppression d'engins mécaniques grâce à l'éco-pâturage... Cependant, ces économies énergétiques restent faibles au regard des consommations du territoire et ne sont donc pas chiffrées.</p> <p>Cette action doit également permettre l'amélioration de la qualité de l'eau (sur le paramètre pesticides/nitrates) et donc participer à l'adaptation du territoire.</p>		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de matériel d'entretien mutualisé - Nombre de labellisations Terre Saine - Surfaces gérées en écopâturage - Surfaces désimperméabilisées - Nombre de plans de gestion différenciée élaborés et suivis 		
Planning	A partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		X	X
			2025-2026
			X

PRIORITE 1

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.4- Garantir l'exemplarité des collectivités

Intitulé de l'action	1.4.3 : Optimiser les critères environnementaux dans les marchés publics		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Intégrer les thématiques climat - air - énergie dans les marchés publics		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Sensibiliser les agents et les élus aux critères de notation et d'évaluation environnementaux 2) Intégrer ces critères de notation pour le choix des prestataires dans les marchés publics ce qui permet de valoriser les bonnes pratiques environnementales proposées pour le marché ou réalisées par l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> ○ Partie "Travaux" : Demander des bilans RSE, des compensations des émissions, des matériaux biosourcés. Intégrer des éléments sur le recyclage des déchets et sur leur valorisation, l'analyse du cycle de vie. Intégrer les chantiers à faibles nuisances (bruit, émissions de GES, émissions de polluants atmosphériques), inclure le suivi des consommations et l'origine des matériaux en favorisant les origines biosourcées ○ Partie "Fournitures" : Favoriser les mobilités douces. Acquérir des véhicules moins émissifs (voitures et vélos électriques, véhicules bioGNV). Éviter les produits jetables, favoriser les produits locaux et de saison pour les produits de bouche et les réceptions, recyclage des consommables (cartouches d'encre...), proposer du matériel de seconde main, issu de recyclerie, travailler sur les emballages ○ Partie "Prestations" : Sensibiliser les maîtres d'oeuvres, les élus, les agents pour prendre en compte systématiquement l'environnement, les indemnités kilométriques vélos, les véhicules peu émissifs, le train, les visioconférences... 3) Dans les marchés ou cela est adapté, demandeur aux entreprises une variante permettant d'avoir un meilleur impact environnemental 4) Faire le lien avec les actions relatives à l'EIT (fiche action 1.1.1 p. 10), avec les associations locales qui favorisent le réemploi et le recyclage des équipements sous toutes les formes (artistiques, ESS...) 5) Faire le lien avec d'autres actions qui peuvent être concernées (mobilité, déchets, énergie, rénovation...) 6) Inclure également la production / anticipation / filière de traitement des déchets produits par l'usage des équipements en fin de vie (analyse du cycle de vie) et pas uniquement lors des travaux 		
Porteur de l'action	CCVB (Service marchés publics) + techniciens		
Partenaires/ financeurs possibles	Assistants à maîtrise d'œuvre, élus référents, associations partenaires, Echobat, CPIE		
Public cible	Élus, agents, entreprises		
Éléments complémentaires démarche ERC	(E) Favoriser les mobilités douces au préalable du développement des équipements électriques ; Favoriser les visio-conférences		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0 GWh	0 GWh	2 210 teqCO2	
Objectifs / Hypothèses	Objectif de réduction de 3% des émissions de gaz à effet de serre des collectivités d'ici 2026. Les réductions des consommations énergétiques ne sont pas comptabilisées ici.		
Moyens financiers	1 / 5		
Indicateurs et évaluation	- Nombre d'agents et d'élus sensibilisés - Nombre de marchés pour lesquels les critères environnementaux sont optimisés		
Planning	À partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 2

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.4 - Garantir l'exemplarité des collectivités

Intitulé de l'action	1.4.4: Améliorer la prévention des déchets dans l'ensemble du patrimoine des collectivités		
Action engagée / nouvelle	Engagée mais à concrétiser		
Objectifs / enjeux	Réduire la quantité de déchets		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Faire en sorte que les collectivités appliquent la démarche de prévention des déchets au titre de l'exemplarité 2) Diagnostiquer les pratiques au sein des bâtiments publics 3) Mobiliser les usagers et parties prenantes 4) Harmoniser les pratiques pour plus de clarté auprès des usagers 5) Lever les freins au changement par de l'animation continue 6) Rendre facile et ludique les gestes vertueux par des nudges (messages implicites visant à modifier le comportement) 7) Evaluer, mesurer la baisse des déchets produits 		
Porteur de l'action	CCVB (service gestion et valorisation des déchets)		
Partenaires/ financeurs possibles	Communes, Trivalis, CPIE		
Public cible	Collectivités et public utilisant les bâtiments et les services publics		
Éléments complémentaires démarche ERC	-		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
Indirect	0 GWh	Faible	
Objectifs / Hypothèses	-		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation	Quantité totale et par agent de déchets produits par les collectivités		
Planning	A partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		x	x
		2025-2026	x

PRIORITE 3

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.4- Garantir l'exemplarité des collectivités

Intitulé de l'action	1.4.5: Entretien d'une culture transversale du développement durable au sein des collectivités et favoriser la montée en compétence des élus et agents territoriaux par des échanges réguliers			
Action engagée / nouvelle	Engagée mais à amplifier			
Objectifs / enjeux	<p>Faire opérer concrètement les agents des collectivités vers la transition énergétique et environnementale par la mise en place de nouvelles pratiques ou le renforcement de celles existantes. Créer un espace de dialogue et d'échange transversal et récurrent</p> <p>Opérer une montée en compétences de l'ensemble des élus et des agents par des échanges réguliers avec des représentants de territoires pionniers, avec un accent sur les échanges entre pairs</p>			
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Construire une organisation au sein des agents qui impliquerait plusieurs services de la CCVB et les communes volontaires : vers une mission transversale sur la transition énergétique et environnementale 2) Repérer les agents volontaires au sein de chaque pôle (pas forcément les chefs de pôle ou chefs de service) et les former / informer sur les thèmes de développement durable et/ou changement climatique ou autre thèmes du PCAET 3) Définir un animateur 4) Valoriser les actions menées 5) Commencer au sein de la CCVB, puis tenter d'élargir au sein des communes 6) Repérer les territoires exemplaires sur les thématiques identifiées comme prioritaires par Vie et Boulogne dans le PCAET, 7) Monter un programme d'intervention par des personnes venant de ces territoires exemplaires (élus essentiellement, accompagnés éventuellement d'agents) afin de partager les bonnes pratiques et confirmer l'intérêt auprès des nouvelles équipes municipales et des agents ayant des postes stratégiques. 8) Informer les citoyens sur ces échanges (Site internet CCVB, réseaux sociaux) 			
Porteur de l'action	CCVB (PCAET et communication)			
Partenaires/ financeurs possibles	Communes, CAUE – CNFPT, SyDEV			
Public cible	Élus et agents territoriaux			
Éléments complémentaires démarche ERC	-			
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans		
Indirect	Indirect	Indirect		
Objectifs / Hypothèses	-			
Moyens financiers	1 / 5			
Indicateurs et évaluation	- Nombre d'agents et d'élus sensibilisés - Nombre d'échanges/formations organisés			
Planning	À partir de 2021	2021-2022	2023-2024	2025-2026
		x	x	x

PRIORITE 2

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.4 - Garantir l'exemplarité des collectivités

Intitulé de l'action	1.4.6 : Mettre en œuvre le télétravail pour les agents des collectivités		
Action engagée / nouvelle	En cours		
Objectifs / enjeux	Réduire les déplacements domicile-travail des agents des collectivités en voiture individuelle		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier les collectivités volontaires (communauté de communes et communes) 2) Organiser des échanges et entretiens avec les agents volontaires pour évaluer la faisabilité du télétravail pour leur poste de travail 3) Identifier les besoins des agents 4) Identifier les adaptations nécessaires à la mise en place du télétravail : sécurité, informatique, comptabilisation du temps de travail... 5) Mettre en place les adaptations nécessaires 6) Lancer le télétravail dans les collectivités volontaires 7) Effectuer un suivi régulier de la mise en place du télétravail : satisfaction des agents, difficultés rencontrées... 8) Travailler en parallèle à la réduction du volume de données stockées et transférées 		
Porteur de l'action	CCVB (service informatique)		
Partenaires/ financeurs possibles	Communes		
Public cible	Agents		
Éléments complémentaires démarche ERC	(R) Sensibiliser à la sobriété numérique (envoi de mails; pièce jointe, téléchargement, usage sur internet...)		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
Non chiffrée	Non chiffrée	Non chiffrée	
Objectifs / Hypothèses	Non chiffrée		
Moyens financiers	1 / 5		
Indicateurs et évaluation	Nombre de jours de télétravail effectués/an, kilométrages évités grâce au dispositif		
Planning	Action commencée en 2020 (confinement)	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 3

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.5 – Sensibiliser les publics

Intitulé de l'action	1.5.1 : Sensibiliser "en continu" les populations aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique		
Action engagée / nouvelle	Engagée mais de manière dispersée		
Objectifs / enjeux	Sensibiliser, informer et former les citoyens sur les questions environnementales d'adaptation au changement climatique, pour accompagner les changements de comportement		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Réaliser un inventaire des initiatives existantes sur le territoire en complément de la cartographie des initiatives du SyDEV, faire le lien avec les autres actions du PCAET (en particulier 1.1.4 « tourisme durable » (p.13), 1.2.6 « Sensibilisation aux modes de déplacement alternatifs » (p.19), 1.4.4 « prévention des déchets des collectivités » (p.25) 1.5.4 « communication sur les initiatives du monde économique » (p.31), 1.5.5 « évènement phare bi-annuel sur climat-air-énergie » (p. 32), 2.1.1 « guichet unique habitat-tertiaire » (p.33), 2.3.6 « plan de communication ENR » (p.43), 3.1.2 « échanges entre producteurs et consommateurs » (p.50), 3.2.2 « plantation et gestion durable par les particuliers et collectivités » (p.57), 3.4.3 « réduction de la consommation en eau des particuliers » (p.66)) 2) Adopter une communication positive et en lien avec la réalité du vécu des habitants 3) Aborder l'ensemble des thématiques du PCAET et informer sur les bénéfices sur la santé et l'environnement (mobilités douces, qualité de l'air, pesticides, préservation de l'eau en qualité et quantité, biodiversité, enjeux du changement climatique...), faire le lien avec les sites déjà existants (comme le tableau de bord du SAGE) 4) Profiter des évènements existants pour proposer des actions de formation et de sensibilisation, 5) Sensibiliser via le réseau intercommunal des médiathèques 6) Créer des supports pédagogiques et développer des évènements 7) Utiliser les réseaux sociaux 8) S'appuyer sur les structures locales (centres sociaux, associations) 9) Développer un partenariat avec une association type les p'tits débrouillards pour atelier de démonstration "mobile" 10) Développer un partenariat avec des associations pour développer des animations type les défi DéCLICS-énergie à destination des particuliers souhaitant réduire leur consommation par des éco-gestes (économie moyenne de l'ordre de 200 euros / an / foyer réalisée par les anciens participants) 		
Porteur de l'action	CCVB (PCAET et communication) et communes		
Partenaires/ financeurs possibles	Associations locales (ELISE, ADILE, Les P'tits Débrouillards, la Cicadelle, le CPIE, Trempin, Acemus...), centres sociaux, partenaires sociaux, CCAS, agents des collectivités et des structures d'accueil, Trivalis, Vendée Eau, Chambre d'agriculture, le CAUE ...		
Public cible	Tout public, et priorisation sur les publics vulnérables et jeunes		
Éléments complémentaires démarche ERC	(E,R) Informer sur les bénéfices sur la santé et l'environnement (mobilités douces, qualité de l'air, pesticides, qualité et quantité des eaux, biodiversité, enjeux du changement climatique...)		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
2,5 GWh	0 GWh	320 teqCO2	
Objectifs / Hypothèses	100 familles participent chaque année au défi Déclik-énergie. Chaque famille prenant part au dispositif observe une réduction de consommation de son logement d'environ 7%.		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes sensibilisées - Nombre d'animations réalisées - Nombre de particuliers participant aux défis DéCLICS-énergie 		
Planning	A partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 1

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.5 – Sensibiliser les publics

Intitulé de l'action	1.5.2 : Sensibiliser le jeune public aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique		
Action engagée / nouvelle	Engagée mais de manière dispersée		
Objectifs / enjeux	Informé et former le jeune public sur les questions environnementales et d'adaptation au changement climatique		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Réaliser un inventaire des initiatives existantes sur le territoire en interne et auprès des différents partenaires (CPIE, Cicadelle, Trivalis, Vendée Eau...), faire le lien avec le programme du SyDEV 2) Construire, à partir d'un accord-cadre avec des associations partenaires, une action pédagogique pour les scolaires sur ce qu'est la transition environnementale et l'adaptation au changement climatique, déclinable vers d'autres publics. Inclure des impacts concrets : "Pass Climat" ou "Permis Climat" qui visera l'ensemble des thèmes abordés dans le PCAET, 3) Créer des supports pédagogiques, 4) Utiliser les réseaux sociaux, 5) Proposer des animations parents-enfants sur le thème de la transition environnementale 6) Développer des animations à destination des jeunes publics: ciné-débat, spectacles, conférences, échanges... 7) Prévoir des informations de sensibilisation (stands sur les thèmes du PCAET) lors des animations / expositions / salons... organisés ou soutenus par la CCVB. 		
Porteur de l'action	CCVB (PCAET et communication) et communes		
Partenaires/ financeurs possibles	Associations locales (ELISE, Les P'tits Débrouillards, la Cicadelle, le CPIE,...), REAAP (Réseau d'Ecoute et d'Appui et d'Accompagnement des Parents), établissements scolaires, partenaires sociaux, agents des collectivités et des structures d'accueil, CCAS, Trivalis, Vendée Eau, Chambre d'agriculture, le CAUE, l'ADILE...		
Public cible	Jeune public		
Éléments complémentaires démarche ERC	Faire le lien avec toutes les thématiques du PCAET : déchets, bâtiments, qualité de l'air, énergie...		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
Indirect	0 GWh	Indirect	
Objectifs / Hypothèses	-		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation	Nombre de jeunes sensibilisés chaque année		
Planning	A partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 1

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.5 – Sensibiliser les publics

Intitulé de l'action	1.5.3 : Accompagner aux changements de pratiques des particuliers dans leurs jardins : vers un élargissement de la démarche Terre Saine aux particuliers		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Améliorer la gestion des espaces verts		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Accompagner les particuliers aux changements de pratiques dans leurs jardins, vers un élargissement de la démarche Terre Saine chez les particuliers (zérophyto, permaculture, infiltration des eaux de pluie,...) et dans toutes les communes. (lien avec l'action 1.4.2 « gestion des espaces verts » p.23) 2) Inclure l'information sur les bienfaits pour la santé et l'environnement (qualité des eaux et des sols, de l'air, productions de fruits et de légumes...) 3) Faire le lien avec la valorisation locale des biodéchets (cf. action 2.4.3 « valorisation locale des biodéchets » p.47) 4) Faire le lien avec l'opération nationale "Bienvenue dans mon jardin au naturel" portée localement par le CPIE et les SAGEs 		
Porteur de l'action	CCVB (PCAET et communication)		
Partenaires/ financeurs possibles	Vendée Eau, Syndicats de bassins versants et de rivière, CPIE, La Cicadelle, CAUE, Trivalis		
Public cible	Particuliers		
Éléments complémentaires démarche ERC	-		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
Indirect	0 GWh	Indirect	
Objectifs / Hypothèses	-		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation	- Nombre de particuliers accompagnés - Nombre d'animations		
Planning	Le plus tôt possible, au plus tard à partir de 2025 et sur le long terme	2021-2022	2023-2024
			2025-2026
			x

PRIORITE 3

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.5 – Sensibiliser les publics

Intitulé de l'action	1.5.4 : Mettre en valeur les initiatives locales de développement durable dans le milieu économique		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Promouvoir les actions de transition énergétique et environnementale des entreprises du territoire		
Étapes de mise en œuvre	<p>1) Monter un support numérique diffusable au grand public (à travers des soirées d'animation, évènements PCAET etc...) mettant en lumière les initiatives locales issues des acteurs économiques qui vont dans le sens du développement durable et de l'adaptation au changement climatique.</p> <p>2) Partager les retours d'expériences d'autres territoires</p>		
Porteur de l'action	CCVB (développement économique et communication)		
Partenaires/ financeurs possibles	Entreprises locales, communes, SyDEV, RUPTUR, ORACE, Chambre d'agriculture et agriculteurs...		
Public cible	Citoyens, entreprises		
Éléments complémentaires démarche ERC	-		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
Indirect	Indirect	Indirect	
Objectifs / Hypothèses	-		
Moyens financiers	1 / 5		
Indicateurs et évaluation	Nombre d'initiatives relayées		
Planning	A partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		x	x
		2025-2026	x

PRIORITE 2

Axe 1 - Un territoire de partage, de proximité et solidaire

Action cadre : 1.5 – Sensibiliser les publics

Intitulé de l'action	1.5.5 : Créer un évènement phare annuel ou bi-annuel Climat-air-énergie		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	<p>Faire converger de manière transversale les efforts continus de communication climat-air-énergie auprès des différents acteurs et secteurs d'activité (habitat, agriculture, mobilité, entreprises)</p> <p>Communiquer sur les actions climat - air - énergie mises en œuvre</p>		
Étapes de mise en œuvre	<p>Cet évènement aurait pour objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) En premier lieu, de donner envie à d'autres d'agir en informant sur les réseaux/outils/groupes d'échange existants et qu'ils peuvent rejoindre 2) De faire du lien sur l'ensemble des initiatives, et mettre en lumière la cohérence d'ensemble de ces actions 3) De mettre en évidence les bénéfices des actions du PCAET (mettre en avant les avantages, le mouvement positif, pour aujourd'hui et pour demain, les bienfaits sur les différents thèmes abordés dans le PCAET) 4) De faire rencontrer les acteurs qui agissent dans des domaines cloisonnés et qui participent pourtant tout autant aux enjeux climat-air-énergie <p>En complément :</p> <ol style="list-style-type: none"> 5) De rendre le PCAET appréhendable par tous : 3-4 Kakémonos pourraient être réalisés et circuler dans les communes, les canaux de communication et formes de sensibilisation doivent être multipliés pour toucher tous les habitants. 6) Mettre en place une cartographie des initiatives complémentaire à celle du SyDEV 		
Porteur de l'action	CCVB (PCAET et communication)		
Partenaires/ financeurs possibles	Communes, Demain Vendée, Sydev, tous les partenaires du PCAET...		
Public cible	Tout public		
Éléments complémentaires démarche ERC	Faire que cet évènement soit en lui-même en accord avec les thématiques du PCAET (modes de communication les plus propres, accessibilité de l'évènement par modes doux, ...)-		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
Indirect	Indirect	Indirect	
Objectifs / Hypothèses	-		
Moyens financiers	1 / 5		
Indicateurs et évaluation	<p>- Nombre d'évènements organisés</p> <p>- Participation de la population à ces évènements</p>		
Planning	A partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 1

Axe 2 - Un territoire sobre et autonome

Action cadre : 2.1 - Aller vers un habitat bas carbone

Intitulé de l'action	2.1.1 : Mettre en place un guichet unique Habitat - Tertiaire
Action engagée / nouvelle	Engagée
Objectifs / enjeux	Aller vers un habitat et un bâti tertiaire bas carbone en créant un guichet unique pour informer et accompagner les particuliers et les acteurs économiques sur la rénovation, la construction, les matériaux bio-sourcés et la production d'énergie renouvelable
Étapes de mise en œuvre	<p>1) Développer le fonctionnement en guichet unique du service Habitat de la communauté de communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ guichet qui informe et oriente vers les bons interlocuteurs pour conseiller sur les questions d'habitat (conseil technique, financier, juridique), ○ lieu d'accueil et de permanence des partenaires ○ aides propres qui complètent les dispositifs existants (aides propres OPAH, PTREH) ○ coordination avec le service urbanisme pour la prise en compte des enjeux climat Air Energie dès la conception des lotissements... (lien avec la fiche action 3.3.1 service urbanisme intercommunal, p 60) <p>2) Communiquer sur le guichet unique et ses partenaires auprès :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ des élus et des agents ○ des citoyens (habitants, industriels, commerces...) sur l'existence du dispositif ○ des prescripteurs (notaires, agences immobilières, artisans, industriels, commerces...) ○ auprès des centres de formation <p>3) Cibler les logements les plus énergivores (par exemple maison construites avant la première réglementation thermique</p> <p>4) Mettre en place des animations et manifestations à destination du grand public et des professionnels sur les thèmes de: la rénovation énergétique, l'usage de matériaux biosourcés (locaux), la qualité de l'air intérieur (ventilation, Radon...), l'adaptation au changement climatique (y compris le confort thermique estival), la gestion des déchets (déchets de chantier, équipements en fin de vie comme les panneaux solaires...), les chantiers à faibles nuisances, le suivi des consommations, le bilan carbone, l'écoconception, la nouvelle réglementation Environnementale (RE 2020)... les bénéfices apportés (qualité de vie, économies, gain d'émissions...), les aides financières possibles...En s'appuyant par exemple sur des projets exemplaires et duplicables</p> <p>5) Recenser les professionnels de l'habitat, et développer une animation de territoire à leur destination, ainsi que des formations sur les thématiques air-énergie-climat, en lien avec les structures professionnelles existantes (fédération, associations, coopératives, centre d'étude...)</p> <p>6) Poursuivre et développer la lutte contre la précarité énergétique en lien avec les partenaires et structures relais</p> <p>7) Engager une réflexion sur le dimensionnement du service (création de postes...), en lien avec les objectifs de rénovation énergétiques fixés dans la stratégie (3300 logements rénovés au niveau BBC à l'horizon 2030)</p> <p>8) Sensibiliser et inciter à l'installation de systèmes d'énergie renouvelable, via un accompagnement technique, des incitations financières (à étudier) et des animations, par exemple autour du cadastre solaire (cf. action 2.3.3 « faciliter le développement du solaire » p.39)</p> <p>9) Sensibiliser les propriétaires bailleurs à la réhabilitation de leur logement (accompagnement par des subventions, étudier le permis de louer sur les communes volontaires, prendre en compte les performances énergétiques dans les critères de mise en location)</p> <p>10) Encourager les particuliers dans leurs projets d'habitat innovant</p> <p>11) Assurer un suivi des résultats des actions et dispositifs (Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique de l'Habitat, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et communiquer sur ces résultats</p>
Porteur de l'action	CCVB (Habitat) et communes

PRIORITE 1

Partenaires/ financeurs possibles	Région, SYDEV, département, ADILE, ADEME, préfecture, CAF, ARS, CCAS, ADMR, services sociaux, ELISE, Enedis, GRDF, banques, CERC, associations et professionnels de l'habitat...			
Public cible	Propriétaires occupants ou bailleurs, professionnels du bâtiment			
Éléments complémentaires démarche ERC	(E,R) S'assurer de l'indépendance des structures intervenantes / organisatrices Viser tous les publics (précaires, particuliers, professionnels)			
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans		
56 GWh	4,6 GWh	7 360 teqCO2		
Objectifs / Hypothèses	Montée en charge du guichet unique Habitat pour atteindre 150 accompagnements de rénovations par an en 2024 au niveau BBC, soit une réduction de consommation de 53% par logement.			
Moyens financiers	5 / 5			
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets bénéficiant de l'accompagnement avec résultats avérés - Gains énergétiques et environnementaux obtenus par euro investi dans le dispositif - Volumes financiers des travaux générés par € investi dans le dispositif - Nombre d'entreprises et de professionnels formés/ sensibilisés aux thématiques air-énergie-climat 			
Planning	Guichet unique mis en place en 2020 avec une montée en puissance sur 5 ans pour une durée de 30 ans.	2021-2022	2023-2024	2025-2026
		x	x	x

Axe 2 - Un territoire sobre et autonome

Action cadre : 2.2 – Développer un bâti public bas carbone

Intitulé de l'action	2.2.1 : Mettre en place une comptabilité énergétique du patrimoine bâti communal et communautaire, permettant d'orienter les investissements et d'optimiser l'exploitation		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Orienter les investissements publics de maîtrise de l'énergie et de production d'énergie renouvelable et optimiser l'exploitation des bâtiments		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Réaliser un diagnostic du patrimoine bâti des collectivités afin de prioriser les rénovations énergétiques (programme PILE de Priorisation des Investissements Liés à l'Énergie) : créer avec le SyDEV une base de données mutualisée du patrimoine bâti des collectivités incluant une liste exhaustive des bâtiments, leur fonction d'usage réel, les surfaces chauffées, et alimentée automatiquement par les factures de consommations énergétiques, voire d'eau 2) Mettre en place un processus systématique de suivi des consommations des bâtiments (logiciel de suivi Energisme mis à disposition par le SyDEV et lien avec le programme Atlas) en énergie et en eau, approprié par les agents municipaux et communautaires, 3) Informé sur le bilan des consommations avant et après la rénovation 4) Constituer un comité de suivi du PILE, 5) Identifier le portage/ la supervision technique, 6) Réaliser des diagnostics énergétiques approfondis sur les bâtiments les plus énergivores, 7) Associer, accompagner et sensibiliser les utilisateurs en amont et en aval des projets de rénovation 8) Informé sur la qualité de l'air, la ventilation, le risque Radon, la réduction de la consommation d'eau 9) Favoriser l'usage de matériaux biosourcés 10) Inclure une démarche d'adaptation des bâtiments au changement climatique : prise en compte du confort thermique estival, réduction de la consommation d'eau potable... 11) Réaliser les travaux préconisés par les études et diagnostics 		
Porteur de l'action	SYDEV (étude, conseils), communes et CCVB (réalisation travaux)		
Partenaires/ financeurs possibles	CCVB (services techniques), communes, bureaux d'études		
Public cible	Collectivités		
Éléments complémentaires démarche ERC	Réaliser un bilan des consommations, avant et après rénovation		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
Indirect	Indirect	Indirect	
Objectifs / Hypothèses	Les diagnostics énergétiques permettront de mieux orienter les travaux de rénovation énergétique du bâti public.		
Moyens financiers	1 / 5		
Indicateurs et évaluation	- Recensement des bâtiments - Nombre d'audits - Classement établi - Feuille de route sur 6 ans	Nombre de bâtiments rénovés Nombre d'installations d'ENR réalisées Energie économisée ou produite/ an Emissions de gaz à effet de serre évitées	
Planning	- Collecte des données : 6 mois - Traitement des données : 6 mois - Réalisation des audits : 4 mois - Analyse : 2 mois - Validation de la feuille de route	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 1

Axe 2 - Un territoire sobre et autonome

Action cadre : 2.2 – Développer un bâti public bas carbone

Intitulé de l'action	2.2.2 : Développer les matériaux biosourcés pour l'isolation des bâtiments publics		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Développer des bâtiments publics bas carbone et œuvrer pour l'exemplarité des collectivités		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Récupérer les résultats de la base de données des bâtiments publics réalisée par le programme PILE, 2) Inciter à l'intégration de matériaux biosourcés dans le cahier des charges dès la programmation, 3) Prévoir sur certains projets de se faire accompagner d'un AMO spécialisé bâtiment bas carbone, 4) Sensibiliser et former les agents (services travaux, services techniques,...) en lien avec l'action de plan de formation des collectivités, inclure l'information sur la qualité de l'air intérieur, la ventilation, le risque Radon 		
Porteur de l'action	CCVB et communes (services techniques)		
Partenaires/ financeurs possibles	SYDEV et bureaux d'études, Echobat		
Public cible	Collectivités en priorité et particuliers ensuite		
Éléments complémentaires démarche ERC	-		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
Indirect, sur le long terme	0 GWh	Indirect, sur le long terme	
Objectifs / Hypothèses	-		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation	Pourcentage de marchés incluant les matériaux biosourcés		
Planning	Le plus tôt possible et au plus tard à partir de 2023	2021-2022	2023-2024
			2025-2026
		x	x

PRIORITE 2

Axe 2 - Un territoire sobre et autonome

Action cadre : 2.3 – Devenir un territoire à énergie positive

Intitulé de l'action	2.3.1 : Élaborer et adopter un document cadre pour le développement des projets EnR, réaliser un état des lieux de la prospection foncière et définir les sites souhaités		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Planifier le développement des installations de production d'énergie renouvelable, en particulier celles d'ampleur (grand éolien, centrales photovoltaïques)		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Elaborer et adopter à l'échelle intercommunale un document cadre pour le développement des projets de production d'énergie renouvelable d'ampleur, intégrant : <ul style="list-style-type: none"> o la Trame verte et bleue, les milieux naturels, les continuités régionales o les enjeux paysagers et patrimoniaux, et de biodiversité o les périmètres de captage d'eau o les ressources et gisements disponibles sur le territoire pour le bois et la méthanisation (intégration d'une distance d'approvisionnement maximum pour les gisements) o la concertation, l'implication citoyenne, pouvant aller jusqu'à une démarche participative o Les retombées financières sur le territoire (conserver localement la valeur ajoutée) 2) Réaliser un état des lieux de la prospection foncière (outil SIG interne avec repérage des parcelles ayant fait l'objet de signature de bail), 3) Définir les sites souhaités de développement des installations d'ENR d'ampleur: de l'éolien, notamment 4) Définir également les conditions d'implantations souhaitables des installations ENR de petite dimension (petit éolien, petites installation photovoltaïques), pour faciliter leur acceptation durable par tous les citoyens (prise en compte des nuisances possibles), réglementer et communiquer sur ces règles 5) Faire le lien avec le PLUiH et y transposer ce document cadre 6) Définir des conditions spécifiques et mesures ERC adaptées en fonction des zones pour faciliter et conditionner le développement de projets exemplaires 		
Porteur de l'action	CCVB (PCAET)		
Partenaires/ financeurs possibles	Communes, porteurs de projets, Sydev, GRDF, Vendée Énergie, Chambre d'agriculture, CAUE, CPIE		
Public cible	Collectivités et porteurs de projets de production d'énergie renouvelable d'ampleur		
Éléments complémentaires démarche ERC	(E,R) Veiller à développer les EnR en cohérence avec les ressources et gisements disponibles sur le territoire et en préservant les milieux naturels et continuités écologiques (cf. Trame Verte et Bleue).		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0 GWh	Indirect	Indirect	
Objectifs / Hypothèses	-		
Moyens financiers	3 / 5		
Indicateurs et évaluation	-		
Planning	-A partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 1

Axe 2 - Un territoire sobre et autonome

Action cadre : 2.3 – Devenir un territoire à énergie positive

Intitulé de l'action	2.3.2 : Choisir un développeur (ou groupement) éolien à travers un appel à projet éolien puis suivre le développement		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Participer à l'émergence d'un nouveau parc éolien		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Maîtriser/cadrer le développement éolien par : <ul style="list-style-type: none"> o Le choix d'un développeur (ou groupement) éolien à travers un appel à projet éolien, o La signature d'un protocole d'accord, o Le suivi du développement (création société de projet, pacte d'actionnaire, etc...) 2) Faire le lien avec le schéma de développement éolien et le PLUi (cf. action 2.3.1 «document cadre pour le développement des ENR», p.37) 3) Inclure les citoyens dans le développement (dans la phase de portage de projet et pas uniquement dans la concertation) 4) S'assurer de la prise en compte des contraintes environnementales (Trames Vertes et Bleue) et de l'intégration dans le paysage, notamment par la réalisation d'études d'incidences en amont des projets puis répondant au contexte réglementaire 		
Porteur de l'action	CCVB (PCAET)		
Partenaires/ financeurs possibles	Communes, développeurs éoliens, Sydev, Vendée Énergie, ECPDL, Chambre d'agriculture, agriculteurs		
Public cible	Développeur éolien, collectifs, citoyens		
Éléments complémentaires démarche ERC	(E) Intégrer, dans le développement des projets éoliens les distances d'éloignement autour des zones Natura 2000 et des monuments historiques.		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0 GWh	198 GWh	Indirect	
Objectifs opérationnels	Mise en service en 2026 d'un parc éolien composé de 5 mâts d'une puissance unitaire de 3 MW. La production indiquée correspond uniquement à l'année 2026, année d'inauguration de l'installation. Sur 6 ans, la production estimée est de 198 GWh.		
Moyens financiers	4 / 5		
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et puissance de mâts éoliens - Pourcentage de participations des collectivités et des citoyens dans le projet - Date de mise en service de l'installation 		
Planning	-A partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 1

Axe 2 - Un territoire sobre et autonome

Action cadre : 2.3 – Devenir un territoire à énergie positive

Intitulé de l'action	2.3.3 : Faciliter le développement du solaire		
Action engagée / nouvelle	Engagée mais à concrétiser		
Objectifs / enjeux	Faciliter le développement de la production d'énergie solaire sur le territoire : mise en place d'un cadastre solaire grand public, et mise en relation des sites potentiels d'ombrières ou au sol avec les partenaires identifiés		
Étapes de mise en œuvre	1) Déployer un cadastre solaire <ul style="list-style-type: none"> ○ Intégrer les enjeux patrimoniaux dans le cadastre solaire ○ Développer des actions de communication pour appropriation par les citoyens ○ Faire le lien avec le guichet unique habitat (cf. 2.1.1 p.35) 2) Faciliter la prospection d'ombrière solaires, de centrales en toiture ou au sol. 3) Informer sur les solutions de recyclage des panneaux solaires existantes		
Porteur de l'action	CCVB (PCAET et communication)		
Partenaires/ financeurs possibles	Associations, bureau d'études, Vendée Energie, Chambre d'agriculture, SyDEV, ADILE, ELISE (EiE), CPIE, Atlansun, RUPTUR, ORACE, entreprises, agriculteurs		
Public cible	Particuliers, collectivités, entreprises, exploitations agricoles		
Éléments complémentaires démarche ERC	(E) Pour les installations au sol, ne les permettre que sur des friches industrielles, sans imperméabilisation ou artificialisation des sols . Pour les installations en toiture, favoriser les toitures des grands bâtiments (parking, centres commerciaux...) (E, R) Prévoir une assistance au remplacement des toitures en fibrociment (R) Anticiper une filière de traitement et de valorisation des panneaux hors d'usage Inclure aussi les industries, GMS, tertiaire, ...-		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0 GWh	7 GWh	15 teqCO2	
Objectifs / Hypothèses	Création de deux centrales de puissance 250 kW (en 2023 et 2024) et accompagnement de 500 foyers dans la mise en place d'installations photovoltaïques (50 foyers par an en 2021 et 2022, 100 foyers par an à partir de 2023).		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation	- Nombre de projets photovoltaïques sur le territoire - Production d'énergie solaire photovoltaïque sur le territoire		
Planning	A partir de 2023	2021-2022	2023-2024
			2025-2026
		x	x

PRIORITE 2

Axe 2 - Un territoire sobre et autonome

Action cadre : 2.3 – Devenir un territoire à énergie positive

Intitulé de l'action	2.3.4 : Favoriser l'émergence de projets de méthanisation collectifs et individuels et accompagner les projets photovoltaïques, bois énergie et micro-éolien au sein des exploitations agricoles
Action engagée / nouvelle	Engagée
Objectifs / enjeux	D'ici à 2020, le SRCAE des Pays de la Loire a fixé pour objectif d'avoir 21% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique régionale. En 2030, la loi de transition énergétique fixe l'objectif de 32% d'énergies renouvelables dans la consommation
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none">1) Faire connaître ce que le monde agricole réalise et produit en terme d'énergie pour le territoire : notamment avec le photovoltaïque, le bois énergie et la méthanisation (Méthavie au Poiré sur Vie par exemple)2) Accompagner les démarches du monde agricole dans la diversité du mix énergétique du territoire en tenant compte de son potentiel de production d'EnR et en favorisant les EnR sans source de combustion (enjeu qualité de l'air)3) Appuyer et accompagner les projets de méthanisation collectifs portés par les agriculteurs et favoriser les nouveaux projets :<ul style="list-style-type: none">- Sensibiliser à l'émergence,- Réaliser des études d'opportunité,- Constituer et accompagner des groupes,- Engager une réflexion sur la gouvernance,- Réaliser les études environnementales réglementaires (ICPE) intégrant et réduisant le risque de nuisances olfactives, les risques sanitaires et technologiques, le risque industriel, les incidences sur les eaux et les sols de l'épandage des effluents résiduels (digestat)- Limiter la part de cultures énergétiques (CIVE ou autres, ...) dans le mix des installations de méthanisation puisque ces cultures peuvent entrer en concurrence avec les cultures alimentaires- S'assurer du potentiel futur en intégrant les évolutions attendues sur les pratiques agricoles (et donc la réduction de la quantité de déchets issus de l'agriculture pouvant être dirigés vers la méthanisation), ainsi que les objectifs de réduction de déchets ménagers qui impacteront eux-aussi la quantité de gisement de déchets- Privilégier les projets de type méthanisation à la ferme (petites installations),- Evaluer les impacts (émissions de GES et de polluants atmosphériques) liés aux transports des biodéchets et définir des conditions d'acceptabilité des projets en fonction des gisements mobilisés (distance, % de cultures énergétiques dans les intrants...)- Evaluer l'impact sur l'eau et les sols lié à l'épandage du digestat.4) Accompagner les projets photovoltaïques en revente et/ou autoconsommation : sensibiliser et réaliser des études d'opportunité intégrant notamment (lien avec l'action 3.3.3 « maîtrise de la consommation d'espace à travers le PLUiH » p.62):<ul style="list-style-type: none">- Une assistance au remplacement des toitures en fibrociment à prévoir- la prise en compte de la protection des monuments historiques (paysage)- L'anticipation d'une filière de valorisation des panneaux en fin de vie- La limitation de l'artificialisation des terres liées aux nouvelles installations : Favoriser les installations sur les grandes surfaces de toitures existantes, ne pas créer des hangars agricoles sans usages qui a pour conséquence une artificialisation des sols (Cf. infiltration des eaux, risques naturels...)- L'intégration de la Trame Verte et Bleue5) Analyser le potentiel (gisement) en bois énergie sur le territoire et les besoins de chaleur et accompagner des projets. Prendre en compte les éléments suivants :<ul style="list-style-type: none">- Développer le bois énergie en cohérence avec les gisements locaux pour réduire les importations de bois- Favoriser les équipements permettant de réduire les émissions de polluants de l'air, par le remplacement des vieux équipements à foyers ouverts par exemple- Sensibiliser à la dégradation induite de la qualité de l'air- Favoriser prioritairement la valorisation de la ressource bois en bois d'oeuvre, dont les déchets de bois peuvent être utilisés en bois énergie

PRIORITE 1

	Accompagner à l'émergence de nouveaux dispositifs (micro éolien...) 6) Faire le lien avec des actions en faveur du remplacement des équipements de chauffage, en particulier en favorisant les EnR sans source de combustion			
Porteur de l'action	Chambre d'Agriculture			
Partenaires/ financeurs possibles	Collectivités, SYDEV, Vendée Energie, GRDF, Vendée Eau, SAGEs, Agriculteurs...			
Public cible	Exploitations agricoles			
Éléments complémentaires démarche ERC	(E,R) Suivre les évolutions des pratiques agricoles attendues, y compris la réduction de la tailles des parcelles (lien avec l'infiltration et la qualité des eaux, l'adaptation des productions au changement climatique...) (E,R) : anticiper les nuisances, intégrer les questions de sécurité dans le développement des petites installations à la ferme Eolien : (E,R) Prendre en compte la Trame Verte et Bleue, le paysage et la protection des momuments historiques Prévoir une participation citoyenne des projets)			
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans		Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0 GWh	7 GWh		15 teqCO2	
Objectifs / Hypothèses	Mise en place de 3 projets supplémentaires de méthanisation d'ici 2026 (2024, 2025 et 2026), d'une production moyenne de 10 GWh par an et par unité. Mise en place de 10 projets photovoltaïques sur 6 ans.			
Moyens financiers	2 / 5			
Indicateurs et évaluation	- Nombre de projets de méthanisation et de solaire photovoltaïque développés - Production d'énergie renouvelable du territoire			
Planning	-A partir de 2021	2021-2022	2023-2024	2025-2026
		x	x	x

Axe 2 - Un territoire sobre et autonome

Action cadre : 2.3 – Devenir un territoire à énergie positive

Intitulé de l'action	2.3.5: Favoriser la production collective, citoyenne et participative d'énergie renouvelable par tous les acteurs du territoire		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Accompagner l'émergence d'installations citoyennes de production d'énergie renouvelable		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer la communication politique sur les ambitions de la communauté de communes sur ce sujet 2) Adhérer au réseau Energies Citoyennes en Pays de la Loire (ECPDL) 3) Communiquer sur les réalisations afin de constituer un noyau de citoyens et acteurs locaux intéressés pour développer des projets citoyens d'énergie renouvelable 4) Former et accompagner les acteurs, notamment sur les avantages sur la qualité de l'air des EnR sans source de combustion (enjeux qualité de l'air) - Utiliser le cadastre solaire 5) Organiser des temps forts 6) Etudier le montage des sociétés de projet à gouvernance partagée incluant les citoyens et acteurs locaux. 		
Porteur de l'action	CCVB (PCAET et communication)		
Partenaires/ financeurs possibles	ADEME, Réseau Energie Citoyenne Pays de la Loire, SYDEV, Cowatt, Vendée Énergie, CPIE...		
Public cible	Particuliers, entreprises, collectivités, associations		
Éléments complémentaires démarche ERC	(E, R) Veiller à développer les EnR en cohérence avec les ressources et gisements disponibles sur le territoire et en préservant ses enjeux (cf. EES) (E, R) Informer, communiquer et sensibiliser sur les incidences environnementales des EnR (en particulier qualité de l'air et combustion, préservation de la TVB et de la biodiversité) et les mesures ERC adaptées		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0 GWh	75 GWh	157 teqCO2	
Objectifs / Hypothèses	À partir de 2022, 5 GWh de production d'énergie renouvelable citoyenne supplémentaire par an.		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation	- Nombre d'acteurs et de projets impliqués. - Production d'énergie renouvelable sur le territoire.		
Planning	-A partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 1

Axe 2 - Un territoire sobre et autonome

Action cadre : 2.3 – Devenir un territoire à énergie positive

Intitulé de l'action	2.3.6 : Promouvoir la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables (EnR) par un plan de communication ciblé		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Promouvoir de manière générale la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables		
Étapes de mise en œuvre	<p>Communiquer de manière positive à destination de tous les publics en répétant les messages et en multipliant leurs modes de diffusion :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Organiser des évènements sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables ou promouvoir des évènements existants 2) S'appuyer sur le guichet unique habitat 3) Communiquer sur le cadastre solaire (cf. action 2.3.3 p.39) 4) Promouvoir les actions existantes grâce aux différents réseaux et sites internet existants (SYDEV, Elise, ADILE, CLER,...) 5) Communiquer sur les règles d'implantation des installations de production d'EnR (cf. fiche 2.3.1 « document cadre pour le développement des ENR » p.37) 6) Faire le lien avec les autres thématiques abordées dans le PCAET (mobilité, pratiques agricoles, biodiversité, eau, déchets...) lors des campagnes de communication et l'organisation d'évènements 7) Faire le lien avec les actions d'exemplarité de la CC (action cadre 1.4, p.22) 8) Favoriser l'autoconsommation 		
Porteur de l'action	CCVB (PCAET et communication)		
Partenaires/ financeurs possibles	SYDEV, ELISE, ADILE, la Cicadelle...		
Public cible	Tout public.		
Éléments complémentaires démarche ERC	<p>(E,R) Informer sur les avantages et inconvénients de chaque EnR (ex : EnR sans source de combustion et qualité de l'air, ...) et le potentiel de développement du territoire</p> <p>(R) Informer sur la réduction des consommations d'énergie poursuivie en parallèle du développement des EnR et des effets sur la qualité de l'air et les émissions de carbone</p>		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
Indirect	Indirect	Indirect	
Objectifs / Hypothèses	-		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation	<p>- Nombre d'évènements organisés ou soutenus</p> <p>- Fréquentation locale des sites internet d'information sur les énergies renouvelables</p>		
Planning	-A partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 2

Axe 2 - Un territoire sobre et autonome

Action cadre : 2.3 – Devenir un territoire à énergie positive

Intitulé de l'action	2.3.7 : Expérimenter des îlots d'autoconsommation collective		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Créer un projet pilote d'autoconsommation collective sur le territoire		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Recenser les éventuels projets existants 2) Créer un lotissement autonome 3) Communiquer pour valoriser le projet 4) Mutualiser les investissements énergétiques et des coûts de fonctionnement 5) Prendre en compte les aspects patrimoniaux, paysagers et la Trame Verte et Bleue dans le développement des EnR associé aux projets 		
Porteur de l'action	Commune ou lotisseur		
Partenaires/ financeurs possibles	Collectivités publiques, SYDEV, Vendée Eau, fournisseurs d'énergie, gestionnaires de réseaux, entreprises labellisées		
Public cible	Tout particulier candidat à l'accession à la propriété dans un lotissement éco-expérimental		
Éléments complémentaires démarche ERC	<p>(E, R) Favoriser les EnR sans source de combustion tel que le photovoltaïque, la géothermie...)</p> <p>en fonction du potentiel du territoire (R) Choisir des matériaux biosourcés et des modes de construction / d'aménagement adaptés au changement climatique</p> <p>(E, R) Porter une attention particulière pour éviter et réduire l'artificialisation des sols en favorisant la rénovation, l'infiltration des eaux pluviales la non imperméabilisation des sols (voiries, ...), le développement des haies</p> <p>(E, R) Intégrer les thèmes autres thèmes du PCAET : gestion des déchets, réduction des consommations énergétiques, mobilité, consommation d'eau, biodiversité...</p>		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0 GWh	0,5 GWh	1 teqCO2	
Objectifs / Hypothèses	Mise en place d'un projet résidentiel d'autoconsommation collective comprenant 20 ménages. Seules les consommations hors chauffage sont ici considérées.		
Moyens financiers	3 / 5		
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'expérimentations mises en place - Suivi de la production - Suivi de la consommation 		
Planning	-A partir de 2021 pour l'étape 1)	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 2

Axe 2 - Un territoire sobre et autonome

Action cadre : 2.4 – Tendre vers un territoire zéro-déchet

Intitulé de l'action	2.4.1 : Poursuivre la mise en œuvre de la redevance incitative		
Action engagée / nouvelle	Engagée		
Objectifs / enjeux	Réduire la quantité de déchets		
Étapes de mise en œuvre	1) Poursuivre le déploiement de la redevance incitative, et l'accompagnement des usagers par des animations, la diffusion de guides... 2) En suivre les effets en terme de volume de déchets, et nombre de levées (et donc d'émission de GES et en consommation d'énergie) 3) Surveiller et gérer la possible augmentation de dépôts sauvages 4) Mettre en place un programme de rénovation et de restructuration de l'offre de déchetteries sur le territoire		
Porteur de l'action	CCVB (service gestion et valorisation des déchets + communication) et Trivalis		
Partenaires/ financeurs possibles	Cicadelle, ADEME...		
Public cible	Tout public		
Éléments complémentaires démarche ERC	-		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
Indirect	0 GWh	3 210 teqCO2	
Objectifs / Hypothèses	Réduction du volume d'ordures ménagères résiduelles jusqu'à 41% (source Ademe) à partir de 2023. La réduction est moindre entre 2020 et 2023 le temps que le système entre en service et soit intégré par l'ensemble des citoyens.		
Moyens financiers	3 / 5		
Indicateurs et évaluation	- Quantité totale et par habitant de déchets produits - Nombre de levées		
Planning	-A partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 2

Axe 2 - Un territoire sobre et autonome

Action cadre : 2.4 – Tendre vers un territoire zéro-déchet

Intitulé de l'action	2.4.2 : Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire		
Action engagée / nouvelle	Engagée mais à concrétiser		
Objectifs / enjeux	Réduire la quantité de déchets produite sur le territoire		
Étapes de mise en œuvre	<p>Contexte : poursuivre et décliner localement la dynamique de prévention des déchets lancée par Trivalis à travers le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage qui a été suivi entre 2010 et 2020</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Construire/utiliser un outil pédagogique orienté vers le jeune public 2) Favoriser les filières locales de valorisation des déchets : <ul style="list-style-type: none"> o Gestion de proximité des biodéchets o Lien avec l'action EIT (fiche action 1.1.1 p.10) (exemple de l'entreprise Lilian Michon) o Prévenir les déchets alimentaires en collectivités (lien avec l'action 3.1.3 « restauration collective » p.52) 3) Organiser des évènements (journée zéro déchet) et ateliers apportant des solutions du quotidien (couches lavables, cosmétiques et produits ménagers maison,...) 4) Organiser des visites du centre de tri pour les écoles et les associations 5) Promouvoir l'application Tri va Où ? 6) Structurer l'animation et l'évaluation de cette action (bénéfices dégagés par les actions de prévention), et en assurer un suivi sur le long terme en service aux usagers : en interne, couplé avec partenariat associations locales, 7) Rendre facile et ludique les gestes vertueux (nudges) 8) Organiser une sensibilisation et une information permanente, et développer des messages simples et efficaces 9) Valoriser le retour d'expérience des usagers les plus vertueux 		
Porteur de l'action	CCVB (service gestion et valorisation des déchets + communication), Trivalis		
Partenaires/ financeurs possibles	associations partenaires (CPIE Logne et Grand Lieu, Zéro Waste, Cicadelle...) communes, clubs sportifs, écoles, collectivités, entreprises, Trivalis, Vendée Eau, chambre d'agriculture, ADEME		
Public cible	Public scolaire afin de toucher toutes les générations		
Éléments complémentaires démarche ERC	-		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0 GWh	0 GWh	640 teqCO2	
Objectifs / Hypothèses	Réduction progressive du volume des déchets jusqu'à atteindre une diminution de 5% du volume global lié aux ménages à partir de 2025.		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation	Quantité totale et par habitant de déchets produits		
Planning	A partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 1

Axe 2 - Un territoire sobre et autonome

Action cadre : 2.4 – Tendre vers un territoire zéro-déchet

Intitulé de l'action	2.4.3 : Mettre en place une valorisation locale des biodéchets		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Réduire et valoriser les déchets verts		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Organiser des journées de broyage en déchèteries avec les apports des usagers 2) Organiser le broyage mutualisé des déchets verts entre la CCVB et les communes (organisation selon le contexte réglementaire (ICPE) applicable) 3) Poursuivre la mise à disposition de composteurs et la diffusion de messages pratiques (pour obtenir un bon compost, éviter la prolifération de rats) 4) Mettre en place des plateformes de compostage dans chaque commune (éventuellement au niveau des déchèteries selon le contexte réglementaire (ICPE) applicable) : cf plateforme de compostage aux Clouzeaux 5) Sensibiliser et accompagner les agriculteurs sur la valorisation des déchets verts pour éviter le brûlage des déchets verts 6) Acheter des robots de tonte 7) Promouvoir et Développer la tonte avec mulching pour réduire les transports en déchèterie et l'utilisation d'engrais ou désherbant 		
Porteur de l'action	CCVB (service gestion et valorisation des déchets)		
Partenaires/ financeurs possibles	Trivalis, CPIE, Chambre d'agriculture, Acemus...		
Public cible	Communes, CCVB, particuliers, agriculteurs		
Éléments complémentaires démarche ERC	-		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
Indirect	0 GWh	Indirect	
Objectifs / Hypothèses	-		
Moyens financiers	3 / 5		
Indicateurs et évaluation	Tonnage de déchets verts en déchèteries		
Planning	Dès que possible et au plus tard à partir de 2023	2021-2022	2023-2024
			2025-2026
			x

PRIORITE 3

Axe 2 - Un territoire sobre et autonome

Action cadre : 2.4 – Tendre vers un territoire zéro-déchet

Intitulé de l'action	2.4.4 : Renforcer les flux de matière orientés vers une recyclerie et créer un Repair Café		
Action engagée / nouvelle	Renforcement d'une action existante		
Objectifs / enjeux	Donner une seconde vie aux objets récupérés en déchetterie		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Suivre et évaluer le partenariat avec l'écocyclerie de la roche, 2) Améliorer le flux d'encombrants et de matière fléché vers l'écocyclerie en provenance de la CCVB, 3) Étudier l'opportunité d'un repair café, rechercher les initiatives existantes 4) Si étude favorable, rechercher un site adapté en concertation avec communes et services CCVB, ou étudier l'opportunité de mettre en place un repair café itinérant - Si possible un lieu pouvant servir de "démonstrateur / vitrine" de la construction / rénovation durable (matériaux biosourcés, EnR...) 5) Rédiger un appel à projet pour la création d'un repair café, selon porteur de projet, 6) Apporter un appui matériel et renfort d'animation et de communication auprès du porteur de projet. 		
Porteur de l'action	CCVB - porteur du repair café non identifié		
Partenaires/ financeurs possibles	CCVB (service gestion et valorisation des déchets)/ Trivalis / association		
Public cible	Tout public		
Éléments complémentaires démarche ERC	(E,R) Favoriser la réhabilitation / rénovation d'un lieu (bâtiment) pouvant servir de "démonstrateur / vitrine " de la construction/rénovation durable (utilisation de matériaux biosourcés locaux), le cas échéant		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
Indirect	0 GWh	Indirect	
Objectifs / Hypothèses	-		
Moyens financiers	3 / 5		
Indicateurs et évaluation	Pourcentage d'augmentation des flux de matière orientés vers une recyclerie		
Planning	A partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		x	x
		2025-2026	x

PRIORITE 1

Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

Action cadre : 3.1 - Favoriser une agriculture et une alimentation bas carbone

Intitulé de l'action	3.1.1 : Développer la mobilisation des agriculteurs afin de favoriser l'évolution des systèmes agricoles vers plus d'autonomie et de résilience		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Travail collectif pour accompagner et développer les changements de pratiques et des systèmes agricoles bénéfiques pour la nature et le climat : la gestion des prairies, les couverts végétaux (stockage de carbone, culture mellifère), l'agroforesterie...		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) S'appuyer sur les animations et formations existantes, intégrer le retour d'expérience 2) S'appuyer sur la campagne de communication entre producteurs et consommateurs pour élargir/essaimer les groupes de travail et le partenariat. 3) S'appuyer sur une démarche de PAT (projet alimentaire territorial) pour identifier les attentes locales des consommateurs quant aux modes de production 4) Proposer des thématiques de travail pour mobiliser les agriculteurs en petits groupes en travaillant sous forme de visites techniques ("bouts de champs"), et faire venir des intervenants sur l'évolution des pratiques agricoles : réduction des consommations en eau (choix des cultures tel que le sorgo, (cf. action 3.4.1 p.64), bonne gestion et l'optimisation de l'irrigation, optimisation et réduction de l'usage de produits phytosanitaires, connaissance du sol, développement des couverts végétaux, limitation du labour et techniques culturales simplifiées (TCS), gestion des cours d'eau et aménagement/ingénierie des paysages, entretien et gestion des haies des zones humides, de la biodiversité, pratiques d'épandage, de stockage et d'alimentation limitant les émissions de NH3, , autonomie alimentaire en élevage (protéagineux, méteils...), , bienfaits pour la santé, gestion des déchets verts sans brûlage... 5) Sensibiliser des exploitations pour réaliser des diagnostics type CAP2ER, bleu/blanc/coeur, conversion vers l'agriculture biologique ou autres selon filières : réunion d'information à destination des exploitants pour montrer l'intérêt, communication presse, réalisation des diagnostics, capitalisation des éléments des diagnostics 6) Accompagner les éleveurs dans la mise en œuvre des actions : formation sensibilisation climat et conseil individuel et collectif 7) Accompagner les agriculteurs dans la réalisation de stages d'éco-conduite, sensibiliser au partage de voies 8) Initier une réflexion sur la restructuration foncière : pour rapprocher les surfaces exploitées des sièges des exploitations agricoles, notamment au moment des transmissions pour lever les freins (maintien ou non de parcelles biologiques, MAE...), 9) Capitaliser et communiquer sur les gains 10) Générer des crédits « carbone » (cf action 3.1.5 « marché local du carbone », p54) 11) Améliorer la performance économique des exploitations. 12) Faire le lien avec les actions sur les circuits courts et l'alimentation (3.1.2, 3.1.3, 3.1.4) 		
Porteur de l'action	CCVB, Chambre d'Agriculture, CUMA, Collectifs...		
Partenaires/ financeurs possibles	CCVB (PCAET), GAB85, CUMA, GEDA, GRAPEA, SAGES, Conseil Départemental, Centres de gestion, banques...		
Public cible	Agriculteurs		
Éléments complémentaires (ERC)	-		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0 GWh	0 GWh	47 250 teqCO2	
Objectifs / Hypothèses	Réduction de 6% des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole d'ici 2026, avec une progression linéaire (2% en 2022, 4% en 2024, 6% en 2026).		
Moyens financiers	3 / 5		
Indicateurs et évaluation	Émissions de GES du secteur agricole, nombre d'agriculteurs intégrés à la démarche		
Planning	A partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 1

Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

Action cadre : 3.1 - Favoriser une agriculture et une alimentation bas carbone

Intitulé de l'action	3.1.2: Animer un plan ambitieux de mobilisation et communication permettant de développer les échanges entre producteurs et consommateurs, et de faire rentrer de nouveaux agriculteurs dans les groupes de réflexion
Action engagée / nouvelle	Nouvelle
Objectifs / enjeux	Avoir un maillage des marchés par des producteurs locaux. Favoriser une meilleure compréhension des contraintes du monde agricole par les citoyens, et une meilleure intégration des attentes sociétales par les agriculteurs
Étapes de mise en œuvre	<p>1) Recenser puis coordonner les Marchés de producteurs réguliers (initiative de Bellevigny) : choisir des horaires adaptées aux différents publics (soirée...)</p> <p>2) Organiser des visites chez les producteurs</p> <p>3) Promouvoir l'affichage des provenances des produits dans les restaurants (écoles et autres)</p> <p>4) Organiser des réunions d'échange (producteurs/consommateurs) dans la continuité du plan climat</p> <p>5) Mettre au point un plan de communication avec les acteurs locaux (chambre, GAB, GRAPEA,...) : conventionnement, marché avec agence de communication selon besoins - A relier avec un évènement de communication du Plan Climat et l'exemplarité de la CC (promotion de produits locaux, Bio...)</p> <p>6) Faire connaître aussi les différents modes de consommation et leurs impacts</p> <p>Les objectifs de la campagne, qui doit viser à la fois les agriculteurs (leur donner envie de rejoindre des groupes de réflexion) et les consommateurs locaux (confiance envers l'agriculture à rétablir) sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les exploitations ayant des pratiques en cohérence avec les objectifs du PCAET (en limitant les intrants, la consommation en eau, les émissions de NH3 et GES, la préservation des haies...) → lien avec l'action 3.1.1 «mobilisation des agriculteurs» p. 49) - Faire connaître les modes de production (et leurs impacts) et les modes de distribution, notamment les labels existants bénéficiant d'une visibilité nationale (Bienvenue à la Ferme, labels AOC/AOP...) - Relayer l'information des portes ouvertes de fermes... - Communiquer sur les événementiels existants pour leur donner plus d'ampleur et relayer par les moyens de communication existants (bulletins, fermes ouvertes, sites Internet...) - Poursuivre la démarche d'information sur la visite de fermes vertueuses, en agriculture raisonnée, agro-écologie et/ ou agriculture biologique et engagées sur la protection de l'environnement. - Développer le partenariat avec l'Office du Tourisme pour mieux faire connaître les dispositifs existants auprès des visiteurs: visite de ferme, vente à la ferme, marchés de producteurs locaux, mise-en valeur des produits locaux, sensibilisation des restaurateurs et hébergeurs...(lien avec la fiche 1.1.4 «tourisme durable» p.13) - S'appuyer sur une démarche de Projet alimentaire territorial (PAT) pour favoriser le dialogue entre consommateurs et producteurs <p>Elle devra être élaborée en s'appuyant sur l'existant, en tirant partie des expériences passées, et en veillant à ce que l'offre et la demande se développent à des vitesses similaires pour conserver un équilibre du marché.</p>
Porteur de l'action	CCVB (PCAET + communication en lien avec l'office du tourisme), communes
Partenaires/ financeurs possibles	Collectivités locales, Conseil Départemental, ACEMUS, GAB, Chambre d'agriculture et GEDA, GIEE, GAB85, GRAPEA, CPIE, la Cicadelle
Public cible	Consommateurs et producteurs
Éléments complémentaires démarche ERC	(E,R) Exemplarité de la CC lors de l'organisation de manifestation (promouvoir les produits locaux et les producteurs identifiés dans le cadre de l'action) (E,R) Lien avec les autres actions du PCAET relatives au soutien de l'agriculture et de l'évolution des pratiques agricoles (cf. actions 2.3.4 p.40, 3.1.1 p.49, 3.1.3 p.52, 3.1.5 p.54, 3.1.6 p.55, 3.1.7 p.56)

PRIORITE 1

Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans		
Variable	0 GWh	Variable		
Objectifs / Hypothèses	<p>Étant donné l'ampleur des paramètres à prendre en compte (production, transformation, conservation, transports...), on ne peut pas affirmer que les filières en circuits courts sont toutes systématiquement plus vertueuses en matière d'environnement. Il sera nécessaire d'avoir davantage de précisions sur les modalités de mise en oeuvre des circuits courts pour chiffrer les potentiels bénéfiques.</p> <p>Cependant, le développement des circuits courts permet au territoire d'être plus résilient face aux aléas extérieurs que le changement climatique peut favoriser ;</p>			
Moyens financiers	2 / 5			
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de marchés de producteurs locaux sur le territoire - Nombre d'exploitations agricoles partenaires de la démarche - Nombre de portes ouvertes organisées à la ferme - Nombre d'actions de communication réalisées 			
Planning	A partir de 2021	2021-2022	2023-2024	2025-2026
		x	x	x

Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

Action cadre : 3.1 - Favoriser une agriculture et une alimentation bas carbone

Intitulé de l'action	3.1.3 : Développer les produits locaux et responsables en restauration collective		
Action engagée / nouvelle	Engagée		
Objectifs / enjeux	Dans un contexte où la qualité de l'alimentation est une cause nationale, où la loi Egalim affiche comme objectifs 50% de produits de qualité et durable dont au moins 20% de produits biologiques d'ici 2022, la dynamique alimentaire territoriale est un vrai enjeu.		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Préparer un marché public pour l'animation "restauration scolaire" (sous forme d'accord-cadre pour permettre une certaine souplesse selon les communes/établissements impliqués) 2) Élaborer un état des lieux des pratiques des restaurants collectifs du territoire : Type de gestion, % de produits de qualité et durables/AB/locaux déjà introduits, fournisseurs, prix des repas, capacité technique/humaine, produits peu ou pas transformés, produits de saison ... 3) Partager l'état des lieux et construire les objectifs à atteindre, 4) Structurer un plan d'action à l'échelle du territoire et par sous bassins de vie 5) Réaliser des temps de rencontre à destination du personnel de cuisine et des fournisseurs pour effectuer un partage d'expériences, un échanges de pratiques de cuisine et de recettes 6) Former les agents et valoriser les métiers de la filière 7) S'appuyer sur une démarche de Projet alimentaire territorial (PAT) pour faire le lien entre offre locale et demande des restaurations collectives, et identifier les outils adaptés à mettre en place 8) Accompagner la mise en œuvre du plan d'actions en mobilisant les fournisseurs, en cherchant les solutions logistiques les plus efficaces, en adaptant les outils de travail à l'évolution des pratiques 9) Mener des actions de réduction et de valorisation des déchets, de réduction du gaspillage alimentaire 10) Mener des actions de sensibilisation sur l'origine des produits alimentaires auprès des convives et de leur proches, et communiquer aussi plus largement sur l'action et ses impacts 11) Évaluer l'impact carbone des nouvelles pratiques et communiquer les résultats 12) Informer sur les bénéfices pour la santé (lien à faire avec les diététiciens intervenant en restauration collective sur le territoire) 		
Porteur de l'action	CCVB (PCAET)		
Partenaires/ financeurs possibles	CCVB (PCAET), Producteurs locaux, établissements de restauration collective, communes, Conseil Départemental Trivalis, Chambre d'Agriculture, ACEMUS, GAB, CPIE, Cicadelle		
Public cible	Acteurs de la restauration collective et producteurs		
Éléments complémentaires démarche ERC	Inclure également la qualité des produits : produits frais, produits pas ou peu transformés, produit de saison Faire le lien avec les actions de sensibilisation / valorisation des bonnes pratiques agricoles sur le territoire, et de sensibilisation sur la politique AEC (cf. actions 2.3.4 p.40, 3.1.2 p.50, 3.1.5 p.54)		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
Variable	0 GWh	Variable	
Objectifs / Hypothèses	Étant donné l'ampleur des paramètres à prendre en compte (production, transformation, conservation, transports...), on ne peut pas affirmer que les filières en circuits courts sont toutes systématiquement plus vertueuses en matière d'environnement. Il sera nécessaire d'avoir davantage de précisions sur les modalités de mise en œuvre des circuits courts pour chiffrer les potentiels bénéfiques. Cependant, le développement des circuits courts permet au territoire d'être plus résilient face aux aléas extérieurs que le changement climatique peut favoriser ;		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation	Pourcentage de produits locaux/ de qualité/issus de l'agriculture biologique		
Planning	Le plus tôt possible et au plus tard à partir de 2023	2021-2022	2023-2024
			2025-2026
			x
			x

PRIORITE 2

Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

Action cadre : 3.1 - Favoriser une agriculture et une alimentation bas carbone

Intitulé de l'action	3.1.4 : Améliorer les modes de commercialisation et de distribution des produits locaux et responsables, voire en développer de nouveaux, en impliquant producteurs locaux, industrie agro-alimentaire locale et la distribution locale (épiceries, artisans, grande distribution)		
Action engagée / nouvelle	Engagée		
Objectifs / enjeux	Compléter l'offre de commercialisation de produits locaux alimentaires Développer de nouvelles filières de distribution (épicerie ambulante, drive fermier)		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Répertorier les acteurs commerciaux et les partenariats existants 2) Mettre en place des groupes/ temps d'échanges entre les producteurs locaux et les différentes filières de ventes du territoire: commerçants, associations de commerçants, moyennes et grandes surfaces... L'objectif de ces groupes d'échanges est de trouver de nouvelles filières de valorisation des produits locaux afin de toucher le public le plus large possible. 3) Développer des partenariats entre les producteurs et les filières de vente intéressés par la démarche 4) Mettre en place de circuits de ventes des produits locaux dans les moyennes et grandes surfaces, avec identification claire en rayon 5) S'appuyer sur une démarche de Projet alimentaire territorial (PAT) pour développer les synergies entre acteurs du territoire et la valorisation locale des produits locaux et élaborer une stratégie en ce sens 6) Initier une réflexion sur les emballages des produits 7) Sensibiliser les consommateurs (lien avec l'action 3.1.2. « développer les échanges entre producteurs et consommateurs » p50) 8) Suivre l'évolution des prix 		
Porteur de l'action	Communauté de Communes Vie et Boulogne, Chambre d'agriculture,		
Partenaires/ financeurs possibles	Moyennes et grandes surfaces, associations de commerçants, producteurs locaux, ACEMUS, CCI, chambre des métiers, Plateforme Innov, IVCO, Communes, plateforme Aizyshop, Conseil Départemental		
Public cible	Producteurs locaux et filières de ventes		
Éléments complémentaires démarche ERC	(R) Favoriser dans la mesure du possible les produits issus de l'agriculture biologique		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
4,0 GWh	0 GWh	1 050 teqCO2	
Objectifs / Hypothèses	Hypothèse de réduction des kilométrages effectués par les camions de transport alimentaire, à hauteur de 288 000 kilomètres par an à partir de 2024.		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation	Nombre de points de vente distribuant des produits locaux Pourcentage des ventes des produits locaux rapporté à la masse globale des ventes sur le territoire		
Planning	Dès que possible et au plus tard à partir de 2023	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 2

Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

Action cadre : 3.1 - Favoriser une agriculture et une alimentation bas carbone

Intitulé de l'action	3.1.5 : Vers un marché local du carbone : développer la solidarité entre les entreprises du territoire et les agriculteurs par le soutien financier des démarches bas carbone dans l'agriculture		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Soutenir financièrement les démarches bas carbone dans l'agriculture		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Organiser des temps d'échanges entre les entreprises agricoles et les autres entreprises du territoire afin de créer des synergies en faveur du climat (ex : agriculture bio, agroécologie, permaculture, interdiction brûlage déchets verts, ...) 2) Développer une stratégie de territoire en intégrant dans le partenariat un plan de gestion durable 3) Adopter une démarche prospective avec les entreprises du territoire et la CC (démarche RSE) ; 4) Faire un point sur les montages existants (Eco-méthane du Pays de Fougères, Carbocage, Epiterre, etc...) de valorisation des économies de GES par un système type "marché carbone local" engageant les entreprises et collectivités dans une forme de mécénat ; 5) Mettre au point de manière concertée un système de mécénat/subvention adapté au contexte local et déploiement. 6) S'appuyer sur un projet alimentaire territorial (PAT) pour développer les partenariats entre entreprises agro-alimentaire et agriculteurs 		
Porteur de l'action	CCVB (PCAET)		
Partenaires/ financeurs possibles	Bleu Blanc Cœur, association SOLENAT, Chambre d'Agriculture, GAB85, GRAPEA, Epiterre (Imagin'Rural), Label Bas Carbone, Conseil Départemental, l'AELB via des projets de Paiements pour services environnementaux, SAGÉs		
Public cible	Entreprises et exploitations agricoles		
Éléments complémentaires démarche ERC	(E,R) Favoriser les pratiques agricoles adaptées au changement climatique (agri Bio, agroécologie, permaculture, interdiction du brûlage déchets verts, ...) Veiller à l'exemplarité de la CC		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0 GWh	0 GWh	10 510 teqCO2	
Objectifs / Hypothèses	Objectif : 36 exploitations participeront au dispositif en 2026 et les réductions d'émissions de gaz à effet de serre atteindront 20% par exploitation en fin de période de validité du PCAET. Les réductions d'émissions restent modérées en raison du temps important de mise en service du dispositif (qui ne serait pas opérationnel avant 2023).		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de démarches bas carbone soutenues financièrement dans l'agriculture - Montant financier total apporté par les entreprises du territoire pour soutenir les démarches bas carbone dans le secteur agricole - Baisse des émissions de gaz à effet de serre générée 		
Planning	Dès que possible et au plus tard à partir de 2023	2021-2022	2023-2024
			2025-2026
			x
			x

PRIORITE 2

Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

Action cadre : 3.1 - Favoriser une agriculture et une alimentation bas carbone

Intitulé de l'action	3.1.6 : Favoriser la transmission d'exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs vers une agriculture bas carbone			
Action engagée / nouvelle	Nouvelle			
Objectifs / enjeux	Faciliter l'installation de jeunes agriculteurs et accompagner la transition vers une agriculture bas carbone			
Étapes de mise en œuvre	<p>1) Constituer un partenariat (Région, Chambre d'Agriculture, Safer, Terre de Liens, Syndicat de bassin versant...) afin d'agir pour une agriculture diversifiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser la transmission d'exploitations agricoles : travail d'animation concertée, réactivité en cas de préemption envisagée (Vigifoncier), création d'une commission agricole au sein de la communauté de communes ○ Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs par l'implication de la collectivité dans la gestion foncière (veille foncière concertée), par le développement du bail rural environnemental, par le développement d'une offre de pépinière de maraîchage... ○ Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs ayant des pratiques agricoles adaptées au changement climatique : réduction voire évitement des apports en eau, choix des cultures, polyculture / élevage, pâturages, réduction de l'usage des intrants et des émissions dans l'eau, dans les sols et l'atmosphère (notamment d'ammoniac), agriculture biologique ... (lien avec les fiches actions 3.1.5 marché local du carbone p.54, 3.1.1 : Développer la mobilisation des agriculteurs afin de favoriser l'évolution des systèmes agricoles vers plus d'autonomie et de résilience p.49 et 3.1.2 : Animer un plan ambitieux de mobilisation et communication permettant de développer les échanges entre producteurs et consommateurs, et de faire rentrer de nouveaux agriculteurs dans les groupes de réflexion p.50) <p>2) Mieux prendre en compte les pressions sur le foncier agricole dans les documents d'urbanisme (PAEN, ZAP,...)</p> <p>3) Améliorer la maîtrise du foncier sur les aires d'alimentation de captage (bail rural environnemental maîtrisé par la collectivité)</p> <p>4) S'appuyer sur un projet alimentaire territorial (PAT) pour améliorer l'équilibre entre l'offre et la demande locale en produits alimentaires</p>			
Porteur de l'action	CCVB (PCAET)			
Partenaires/ financeurs possibles	Région, Chambre d'agriculture, Safer, Terre de Liens, Syndicats de bassin versant, TERRALAB, GAB, GDM, Vendée Eau, Conseil Départemental, CIAP, organismes de formation agricoles			
Public cible	Agriculteurs			
Éléments complémentaires démarche ERC	-			
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans		
0 GWh	0 GWh	Indirect		
Objectifs / Hypothèses	-			
Moyens financiers	2 / 5			
Indicateurs et évaluation	- Nombre de transmissions d'exploitations - Nombre d'installations de jeunes agriculteurs - Surfaces agricoles transmises			
Planning	Initiation d'une réflexion sur la transmission à partir de 2021 avec la Région Pays de la Loire	2021-2022	2023-2024	2025-2026
		x	x	x

PRIORITE 3

Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

Action cadre : 3.1 - Favoriser une agriculture et une alimentation bas carbone

Intitulé de l'action	3.1.7: Envisager la mise en place d'une plateforme locale d'échange de semences adaptées au changement climatique		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Faciliter l'usage de semences adaptées au changement climatique		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Analyser le contexte réglementaire autour des échanges de semences 2) Expertiser la faisabilité des initiatives existantes 3) Étudier les aspects juridiques et bénéficier du retour d'expérience d'autres initiatives sur les enjeux et les difficultés (kokopeli, ...) 4) En complément, favoriser les pratiques agricoles adaptées (agri Bio, agroécologie, permaculture...) et sensibiliser à l'usage de semences adaptées au changement climatique 5) Mettre en place une plateforme locale d'échange de semences adaptées au changement climatique si le contexte réglementaire le permet, à l'échelle de la communauté de communes, ou à une échelle plus large en partenariat avec d'autres territoire 		
Porteur de l'action	GAB, collectifs, ...		
Partenaires/ financeurs possibles	GEDA locaux, Chambre d'agriculture, GAB, GDM, GRAPEA, Groupes d'agriculteurs, Conseil Départemental ...		
Public cible	Monde agricole		
Éléments complémentaires démarche ERC	(E, R) Faire le lien avec la gestion des espaces verts par la CC et les communes, cf. action 1.4.2 « gestion des espaces verts et naturels » p.23		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0 GWh	0 GWh	Indirect	
Objectifs / Hypothèses	-		
Moyens financiers	3 / 5		
Indicateurs et évaluation	- Nombre d'utilisateurs de la plateforme - Quantité de semences échangée - Nombre d'espères concernées par les échanges		
Planning	Dès que possible et au plus tard partir de 2025	2021-2022	2023-2024
			2025-2026
			x

PRIORITE 3

Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

Action cadre : 3.2 - Favoriser une agriculture et une alimentation bas carbone

Intitulé de l'action	3.2.1 : Filière bois d'oeuvre et bois énergie :mettre en œuvre une politique incitative de gestion des forêts et haies à l'échelle des exploitations agricoles et propriétaires forestiers, de développement de l'agroforesterie, et de structuration de filière
Action engagée / nouvelle	Nouvelle
Objectifs / enjeux	Inciter au développement et à la gestion durable des forêts et haies
Étapes de mise en œuvre	<p>Sur le territoire de la communauté de communes, l'ambition est à la fois de développer la filière bois dans sa dimension bois d'oeuvre et bois énergie, et de maintenir, reconstituer, et pérenniser le linéaire de haies bocagères afin de densifier le bocage.</p> <p>La plantation et l'entretien des haies et surfaces boisées doivent être pensés pour optimiser leurs services (stockage carbone, filtration de l'eau, régulation climatique, biodiversité...) et les débouchés du bois, tout en minimisant leurs contraintes, et de manière pérenne (gestion durable).</p> <p>Le développement de filières courtes collectives, avec des CUMA, des associations intermédiaires, des collectivités, permet d'optimiser les chantiers de plantation, de taille, de formation.</p> <p>Les actions déjà réalisées par le passé devront être prises en compte pour capitaliser sur le retour d'expérience.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) S'appuyer sur les inventaires de haies existants pour le suivi 2) Sensibiliser et mobiliser les exploitants et les propriétaires, 3) Organiser des réunions d'information sur le rôle et les modes de gestion durables des haies, des forêts, et sur l'intérêt de l'agroforesterie –(lien avec l'action 3.1.1 « Mobilisation des agriculteurs » p.49) 4) Identifier de façon concertée des linéaires à replanter, des boisements, et des « délaissés » susceptibles d'être boisés, y compris les haies en bordures de voies communales, départementales, et les protéger dans le PLUi 5) Identifier les Trames Vertes concernées et la biodiversité (connaissance des espèces, de l'écosystème...) pour identifier les priorités de gestion durable 6) Informier et conseiller des agriculteurs et propriétaires (sylviculture, gestion des haies, y compris les haies ornementales dans l'objectif de réduire les volumes de déchets verts en déchèterie), pour réduire les pratiques de brûlage des déchets verts 7) Animer des groupes de travail thématiques (ex : groupe d'élagueurs pour favoriser les arbres de hauts jets candidats au bois d'oeuvre dans les haies et forêts) 8) Organiser une campagne de communication : presse /réseaux sociaux 9) Organiser des visites sur site : choix d'espèces adaptées au futur climat, à la biodiversité locale, aux enjeux de pollen et de consommation d'eau, etc, 10) Elaborer un programme de plantations 11) Organiser des journées de remise des végétaux et de formation des agriculteurs 12) Organiser des chantiers de démonstration de plantations (mobilisation d'association intermédiaire, et d'écoles) à plat, sur talus. 13) Organiser des journées de démonstration/formation de taille (différents types de taille dont en limitant les noeuds pour arbre de haut jet), plantation haies de Benjes (haies de bois mort)... 14) Mettre en place un observatoire local et l'animer, à disposition notamment des services municipaux et intercommunaux pour intégration dans les politiques d'aménagement : base de donnée sur le patrimoine boisé local, connaissance des acteurs locaux et de leurs pratiques. 15) Accompagner les agriculteurs et gestionnaires à la gestion durable des haies et boisements (plans de gestion durable) 16) Organiser la valorisation du bois : scierie mobile ? 17) Inciter le développement des chaufferies bois sur le territoire auprès des collectivités et des entreprises aussi bien des chaufferies dédiées que des réseaux de chaleur 18) Etudier la possibilité de mettre à disposition un broyeur mobile pour organiser du broyage par quartier 19) Penser la valorisation des déchets bois en bois énergie, en paillage, en amendement agricole

PRIORITE 1

Porteur de l'action	Communauté de Communes Vie et Boulogne			
Partenaires/ financeurs possibles	Chambre d'agriculture, GRAPEA, Conseil Départemental, Vendée Eau, AELB via les Paiements pour services environnementaux, SAGES, CRPF, ONF, LPO, FNE, CUMA85, Atlanbois, Relais Bois Energie, SAGE, Centres de formation, CPIE, CAUE, fonds européens (FEADER), Région (voir s'ils relancent leur programme sur 2021), Office Français de la Biodiversité (OFB), ONCFS, Associations de Chasse, Atlanbois...			
Public cible	Agriculteurs			
Éléments complémentaires démarche ERC	(E,R) La filière bois doit être développée en fonction du potentiel actuel et futur du territoire (en parallèle, favoriser les EnR sans source de combustion dans le contexte de l'enjeu qualité de l'air et adaptation au CC). S'assurer du contexte local de provenance des bois. (R) S'assurer d'une exploitation forestière durable pour limiter l'impact sur la biodiversité notamment dans les zones d'intérêts. (E, R) Favoriser les espèces adaptées au changement climatique, favorisant la biodiversité locale, faiblement consommatrices en eau, aux pollens peu/pas allergisants...(R) Favoriser dans la mesure du possible les réseaux de chaleur (où les émissions sont limitées et contrôlées) par rapport aux équipements individuels et favoriser les équipements les moins émissifs (flamme verte...)			
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans		
0 GWh	0 GWh	1 870 teqCO2		
Objectifs / Hypothèses	Augmentation de 15% du linéaire de haies sur le territoire d'ici 2026 et 50 hectares de plantations de systèmes d'agroforesterie, permettant d'augmenter le stockage carbone du territoire.			
Moyens financiers	4 / 5			
Indicateurs et évaluation	Linéaires et surfaces plantés et entretenus, Nombre de plans de gestion durable réalisés et suivis			
Planning	A partir de 2022	2021-2022	2023-2024	2025-2026
		x	x	x

Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

Action cadre : 3.2 - Favoriser une agriculture et une alimentation bas carbone

Intitulé de l'action	3.2.2 : Inciter les particuliers et les collectivités à la plantation et à la gestion durable des arbres et des haies		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Inciter au développement et à la gestion durable des forêts et haies		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Réaliser un inventaire concerté des boisements (forêts, haies, bords de voirie, zones ripisylves) et indicateurs de qualité + arbres remarquables (en s'appuyant sur les inventaires existants), et étudier leur classement / protection dans le PLUi 2) Réaliser un inventaire concerté des linéaires à replanter et des "délaissés" susceptibles d'être boisés (point 1 et 2 à mener en commun avec l'action 3.2.1 p.57), 3) Réaliser un bilan des opérations de recensement/ de plantations déjà réalisées 4) Outiller les communes et la CCVB pour faciliter l'intégration d'aires boisées dans les futurs aménagements publics (faire le lien avec les actions pour éviter l'artificialisation des sols – cf. action 1.1.2 « éco-conception des ZAE » p. 11 et action 3.3.3 « maîtrise de la consommation d'espace dans le PLUiH » p. 62): favoriser la rénovation ou le réaménagement de zones déjà urbanisées) 5) Choisir des essences adaptées au changement climatique : éviter les espèces invasives, espèces allergènes, et favoriser les espèces faiblement consommatrices en eau 6) Inciter les constructeurs privés à boiser leurs espaces, végétaliser les toitures et les voiries, remplacer les murs et clôtures de séparations entre les habitations par des haies... (lors du dépôt du permis de construire) → étudier la mise en place d'un coefficient spécifique de végétalisation par zonage appliqué dans le règlement de PLU (coefficient de biotope) 7) Remplacer les murs et clôtures de séparations entre les habitations par des haies 8) Créer ou redynamiser les jardins partagés, 9) Organiser une campagne de communication (presse, réseaux sociaux) 10) Mettre en place une sensibilisation et des conseils : visites de sites, chantiers de démonstration de plantation et de taille, gestion des déchets verts (lien avec la fiche action 2.4.3 valorisation des biodéchets, p.47)... à destination des particuliers et des agents communaux. 11) Poursuivre et promouvoir la démarche « une naissance un arbre » 		
Porteur de l'action	CCVB (PCAET) via un animateur et un comité de pilotage		
Partenaires/ financeurs possibles	Chambre d'agriculture, Conseil Départemental, Région des Pays de La Loire, Vendée Eau, CRPF, ONF, LPO, FNE, CUMA85, Atlanbois, Relais Bois Energie, SAGE, Centres de formation, CPIE, Cicadelle, CAUE, fonds européens (LEADER), Région (voir s'ils relancent leur programme sur 2021), entreprises		
Public cible	Propriétaires fonciers et collectivités, particuliers		
Éléments complémentaires démarche ERC	(E, R) Inclure l'inventaire des boisements identifiés dans le PLUi pour les protéger et/ou les classer (E,R) Veiller au choix des essences en lien avec les évolutions du contexte climatique local (éviter les espèces invasives, espèces allergènes, favoriser les essences/variétés faiblement consommatrices en eau)		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0 GWh	0 GWh	590 teqCO2	
Objectifs / Hypothèses	25 hectares de plantations forestières et 15 kilomètres linéaires de plantation de haies supplémentaires d'ici 2026.		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation	Linéaires et surfaces plantés et entretenus, Nombre d'animations organisées		
Planning	Dès que possible et au plus tard à partir de 2023	2021-2022	2023-2024
		x	x
		2025-2026	x

PRIORITE 2

Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

Action cadre : 3.3 - Adapter les zones urbaines au changement climatique et à la transition énergétique

Intitulé de l'action	3.3.1 : Développer le service urbanisme intercommunal vers de l'ingénierie conseil à disposition des communes (programmation des travaux et aménagements), et mettre en place un plan de formation pour les collectivités, afin de transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement et de construction neuve ou de rénovation		
Action engagée / nouvelle	Engagée mais à concrétiser		
Objectifs / enjeux	Augmenter les connaissances et les compétences des agents et des élus sur les enjeux climat-air-énergie Réduire les consommations et augmenter le confort thermique		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Construire une vision intercommunale des projets d'aménagement à venir : réaliser un tour d'horizon des projets communaux émergents, identifier les besoins d'appui et d'accompagnement sur les prochaines années, mettre en cohérence avec les objectifs climat-air-énergie dès la programmation. 2) Mettre en place une organisation et une animation qui permettent et incitent les services municipaux à s'appuyer sur l'ingénierie support de l'intercommunalité dès la programmation de leurs investissements. <i>Exemple : conditionner le fléchage des fonds de concours sur la base de critères climat-air-énergie à construire.</i> 3) Mettre en place un outil de planification cartographié à destination des communes et de l'intercommunalité afin de servir de guide/repère aux prochaines programmations d'aménagement des centres urbains en lien avec la trame verte et bleue 4) Accompagner les communes dans leurs projets d'expérimentation d'habitat innovant : partagé, intergénérationnel... 5) Mettre en place un plan de formation (construction bas carbone, infiltration des eaux pluviales, îlots de fraîcheur...) pour les collectivités (agents communaux et intercommunaux et élus), afin de transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement et de construction neuve ou de rénovation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les sujets sur lesquels former les agents en priorité, et en particulier sur les thématiques à enjeux suivantes : zéro artificialisation des sols lors de projets d'aménagement, conception bioclimatique, infiltration des eaux pluviales, gestion des friches industrielles, qualité de l'air (ventilation, risque Radon, industrie, transport...), qualité des effluents, adaptation des bâtiments et de l'aménagement au changement climatique (lutte contre îlots de chaleur, développement des îlots de fraîcheur), usage des matériaux biosourcés, biodiversité, consommation et production d'énergie, mobilités... ○ Identifier les formations satisfaisant les critères demandés en garantissant une indépendance des organismes de formation ○ Identifier les agents pour lesquels ces formations doivent être organisées ○ Réaliser les formations ○ Effectuer un suivi des formations 		
Porteur de l'action	CCVB (urbanisme), communes et professionnels du bâtiment		
Partenaires/ financeurs possibles	Bailleurs sociaux, ANAH, OPAH, CAUE, DREAL, Vendée Eau, CPIE, organismes de formation, Echobat, bureaux d'études...		
Public cible	Tout public		
Éléments complémentaires démarche ERC	(E, R) Eviter l'artificialisation des sols : Favoriser le réaménagement des zones urbanisées à la création de nouvelles zones urbaines (E, R) S'assurer de l'indépendance des organismes de formation (la définir en amont)		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
Indirect	Indirect	Indirect	
Hypothèses /Objectifs	-		
Moyens financiers	3 / 5		
Indicateurs et évaluation	Nombre de logements concernés		
Planning	A partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 1

Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

Action cadre : 3.3 - Adapter les zones urbaines au changement climatique et à la transition énergétique

Intitulé de l'action	3.3.2 : Créer des zones de respiration et conforter les trames vertes et bleues dans les espaces urbanisés : "Nature en Ville"		
Action engagée / nouvelle	Certaines actions sont engagées dans le PLUiH, d'autres sont nouvelles		
Objectifs / enjeux	Adapter les zones urbaines au changement climatique et à la transition énergétique		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Mettre en œuvre des aménagements avec une intégration et un suivi des critères climat-air-énergie notamment l'évitement de l'artificialisation des sols, la rénovation, la revitalisation des centres-bourgs, le développement des mobilités douces dans les centres-bourgs, les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air, le stockage du carbone, l'usage des matériaux biosourcés... 2) Développer des projets publics exemplaires avec bonne insertion paysagère et favorisant la biodiversité dont les zones humides (lien avec l'action relative à la gestion des risques naturels 3.3.4 p.63). 3) Protéger les espaces verts dans les bourgs grâce au zonage « Nature en ville » du PLUiH 4) Ouvrir l'action aux hameaux ruraux et périphériques des centres-bourgs 5) Augmenter la couverture arborée en ville pour lutter contre les Ilôts de Chaleur Urbains 6) Réduire l'éclairage public et développer la trame noire (avec sensibilisation des habitants) 		
Porteur de l'action	CCVB (urbanisme) et communes		
Partenaires/ financeurs possibles	EPF, CAUE, bailleurs, CCI, CMA, Conseil départemental, SAGEs, CPIE		
Public cible	Elus, aménageurs, citoyens et entreprises		
Éléments complémentaires démarche ERC	(E, R) Restaurer les habitats des chiroptères (chauve-souris) dans les centres urbains		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0 GWh	0 GWh	Indirect	
Objectifs / Hypothèses	-		
Moyens financiers	3 / 5		
Indicateurs et évaluation	- Pourcentage d'espaces verts dans les centres-bourgs - Fréquentation des centres-bourgs		
Planning	A partir de 2021	2021-2022	2023-2024
		x	x
		2025-2026	x

PRIORITE 1

Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

Action cadre : 3.3 - Adapter les zones urbaines au changement climatique et à la transition énergétique

Intitulé de l'action	3.3.3 : Maîtriser la consommation d'espace à travers le PLUiH		
Action engagée / nouvelle	Engagée		
Objectifs / enjeux	Aller vers des zones urbaines adaptées au changement climatique et à la transition énergétique		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) PLUiH : limiter l'étalement urbain par le règlement 2) Créer et suivre un observatoire du foncier et de la consommation d'espace 3) Accompagner la densification pour qu'elle ait des impacts positifs sur les paysages urbains, le confort thermique... 4) Réfléchir à une OAP (Orientation d'aménagement de programmation) sur l'optimisation foncière pour limiter la consommation d'espace par les zones économiques (lien avec l'action 1.1.2 « éco-conception des ZAE », p.11) 5) Faire le lien avec les actions de développement des espaces verts, des haies (cf. actions 3.2.1 « Filière bois d'œuvre et bois énergie... » p.57, 3.2.2 « Inciter les particuliers et collectivités à la plantation et la gestion durable » p.59, 3.3.2 « Nature en ville », p.61 »)... pour mettre en évidence les gains réalisés 		
Porteur de l'action	CCVB (urbanisme)		
Partenaires/ financeurs possibles	DREAL, DDTM, Bureaux d'étude, Chambre d'agriculture		
Public cible	Porteurs de projets immobiliers ou économiques		
Éléments complémentaires démarche ERC	-		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0 GWh	0 GWh	Indirect	
Objectifs / Hypothèses	-		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation	Evolution de la surface artificialisée sur le territoire		
Planning	Engagée dès l'élaboration du PLUiH, à poursuivre	2021-2022	2023-2024
		x	x
			2025-2026
			x

PRIORITE 2

Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

Action cadre : 3.3 - Adapter les zones urbaines au changement climatique et à la transition énergétique

Intitulé de l'action	3.3.4 : Prévention des risques : mise à jour des PCS et articulation intercommunale de ceux-ci (vers un PiCS)		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Améliorer la prévention des risques à l'échelle intercommunale		
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Former les agents/élus aux effets du changement climatique sur les risques naturels encourus sur le territoire (inondation, feux de forêt, risque argile,...) 2) Partager au niveau intercommunal la culture du risque : vers un PiCS ? 3) Construire et mettre en œuvre un PAPI (programme d'actions de prévention contre les inondations) sur les bassins versants qui n'ont pas de plan de prévention des inondations, comme Vie et Jaunay 		
Porteur de l'action	CCVB		
Partenaires/ financeurs possibles	Communes, Chambres consulaires, DREAL/ DDTM, Etablissements publics de bassins ou syndicats de bassins versants...		
Public cible	Collectivités		
Éléments complémentaires démarche ERC	(E,R) Inclure l'ensemble des risques naturels (exemple : les risques littoraux des CC voisines)		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0 GWh	0 GWh	0 tCO _{2eq}	
Objectifs / Hypothèses	-		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation	Nombre de PCS mis à jour		
Planning	Dès que possible et au plus tard à partir de 2025	2021-2022	2023-2024
			x

PRIORITE 3

Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

Action cadre : 3.4 – Protéger la ressource en eau

Intitulé de l'action	3.4.1 : Optimiser et réduire les besoins en eau, adapter les systèmes de production agricole afin de prendre en compte le changement climatique			
Action engagée / nouvelle	Engagée			
Objectifs / enjeux	Préserver la ressource en eau (favorable à la biodiversité) tout en réduisant la consommation. Favoriser le maintien de l'élevage pour assurer des revenus agricoles et pour l'entretien de l'espace (prairies naturelles).			
Étapes de mise en œuvre	<p>1) Sécuriser la production et favoriser l'autonomie en optimisant l'utilisation de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire un diagnostic des besoins (agriculture, irrigations...) et des ressources (réserves, prélèvements d'eau de surface...) en eau associés à la production agricole sur le territoire. Faire également un bilan des actions déjà réalisées pour capitaliser sur ces expériences passées. Associer les différents partenaires et les agriculteurs. ○ S'inspirer de témoignages existants sur le territoire et du retour d'expérience d'autres territoires (permaculture, agroécologie...). ○ Proposer des mesures : adaptation des modes de production, des cultures... au changement climatique pour réduire les besoins en eau ○ Optimiser l'irrigation en prévision d'une raréfaction de la ressource en eau ○ Accompagner l'agriculture dans ces mesures : formations, financements, par exemple pour améliorer la gestion de l'eau pour favoriser la biodiversité. <p>2) Faire le lien avec les autres actions relatives aux changements des pratiques agricoles ainsi qu'à l'infiltration des eaux (cf. actions 3.1.1 « mobilisation des agriculteurs » p.49, 3.1.7 « plateforme d'échange de semences » p.56, 3.2.1 « filière bois d'œuvre et bois énergie » p.57)</p>			
Porteur de l'action	Chambre d'Agriculture			
Partenaires/ financeurs possibles	Vendée Eau, Agence de l'Eau, Conseil Départemental, Syndicats de bassins versants et SAGES, CCVB (PCAET), ACEMUS...			
Public cible	Agriculteurs			
Éléments complémentaires démarche ERC	(E,R) Contextualiser l'action dans un objectif d'adaptation au changement climatique en favorisant les pratiques respectueuses de l'environnement (agri Bio, agroécologie, permaculture...) et permettant de réduire le besoin d'irriguer			
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans		
0 GWh	0 GWh	0 tCO _{2eq}		
Objectifs / Hypothèses	-			
Moyens financiers	3 / 5			
Indicateurs et évaluation	Consommation d'eau du secteur agricole Surfaces de production sécurisées			
Planning	Durée de diagnostic et proposition de mesures : 1 an.	2021-2022	2023-2024	2025-2026
	Déclinaison en actions après le diagnostic. Lancement dès que possible et au plus tard en 2025	X	x	x

PRIORITE 3

Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

Action cadre : 3.4 – Protéger la ressource en eau

Intitulé de l'action	3.4.2 : Protéger les cours d'eau, et les zones humides			
Action engagée / nouvelle	Engagée			
Objectifs / enjeux	Améliorer la qualité de l'eau, notamment en prévision de l'augmentation des périodes de sécheresse qui pourraient augmenter les concentrations de polluants.			
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Faire un bilan des actions déjà réalisées sur ces thématiques par le passé pour capitaliser sur ce retour d'expérience notamment le recensement des zones humides) 2) Sensibiliser et informer (réunion publique) sur les questions de qualité et quantité des eaux superficielles et souterraines (enjeux fort pour le territoire), s'appuyer sur les sites existants sur le territoire et valorisés par les services de la CCVB (château d'eau, plages de la retenue d'eau d'Apremont) 3) Valoriser les actions existantes et les résultats 4) Inclure la gestion des risques naturels (inondations, mouvements de terrain, coulée de boues, argile...) 5) Favoriser l'infiltration à la parcelle, sensibiliser également les particuliers sur cette thématique 6) Repenser les aménagements urbains (limiter l'imperméabilisation des sols) 7) Réduire l'emprise au sol des parkings 8) Ralentir le parcours de l'eau (zones tampons, infiltration), et si possible les valoriser (aire de jeux, loisirs...) 9) Retrouver un maillage bocager 10) Repenser les circuits d'évacuation de l'eau 11) Repenser l'aménagement des bassins d'orage pour en faire des zones humides 12) Accompagner les particuliers pour la mise aux normes de leur assainissement non collectif (attribution d'aides financières) 13) Restaurer les cours d'eau 			
Porteur de l'action	CCVB (cycle de l'eau) et appuis techniques			
Partenaires/ financeurs possibles	AELB, Vendée Eau, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, Fonds de concours, Collectivités, Syndicats de Bassins Versants, SAGEs, CPIE, Cicadelle			
Public cible	Collectivités, grand public, monde agricole			
Éléments complémentaires démarche ERC	-			
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans		
0 GWh	0 GWh	0 tCO _{2eq}		
Objectifs / Hypothèses	-			
Moyens financiers	4 / 5			
Indicateurs et évaluation	- Nombre d'aménagements réalisés - Analyses de la qualité de l'eau			
Planning	Action déjà engagée, à poursuivre	2021-2022	2023-2024	2025-2026
		X	x	x

PRIORITE 2

Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

Action cadre : 3.4 – Protéger la ressource en eau

Intitulé de l'action	3.4.3 : Inciter à la réduction de la consommation en eau des particuliers			
Action engagée / nouvelle	Nouvelle			
Objectifs / enjeux	Inciter à réduire la consommation en eau			
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Faire un bilan des actions déjà réalisées sur ces thématiques (au niveau du territoire ou départemental notamment) pour capitaliser sur ce retour d'expérience 2) Amener les particuliers à changer leurs pratiques et diminuer l'arrosage ou le lavage, surtout avec de l'eau potable (faire le lien avec le guichet unique Habitat, cf. action 2.1.1 p.35) 3) Imposer une récupération de l'eau de pluie (PC) pour certains usages 4) Imposer l'installation de sous-compteurs sur les mobile-homes 5) Mettre en place un suivi des consommations au sein des logements 6) Montrer l'exemple : plantations, paillage... 7) Développer l'éducation, l'information et la sensibilisation sur les économies de l'eau toute l'année (équipements et techniques), et en particulier pendant la période estivale (lien avec la fiche action 1.1.4 (tourisme durable) p13) 8) Mettre en place des mesures pour économiser l'eau à la parcelle 9) Analyser les réseaux et identifier les zones de fuite sur les réseaux puis les réparer 			
Porteur de l'action	CCVB (PCAET, cycle de l'eau, communication) et communes			
Partenaires/ financeurs possibles	Vendée Eau, SAGE, bassins versants, Trivalis (paillage), ELISE, CPIE, Cidabelle			
Public cible	Tout public			
Éléments complémentaires démarche ERC	Exemplarité de la CC.			
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans		
0 GWh	0 GWh	0 tCO _{2eq}		
Objectifs / Hypothèses	-			
Moyens financiers	2 / 5			
Indicateurs et évaluation	Baisse de la consommation d'eau			
Planning	A partir de 2021	2021-2022	2023-2024	2025-2026
		X	x	x

PRIORITE 1

Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

Action cadre : 3.5 - Suivre et préserver la qualité de l'air

Intitulé de l'action	3.5.1 : Suivre la qualité de l'air extérieur		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux	Améliorer les connaissances sur la qualité de l'air du territoire et suivre les indicateurs de qualité		
Étapes de mise en œuvre	<p>1) Mettre en place un observatoire local de la qualité de l'air extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les paramètres faisant l'objet du diagnostic territorial, et ajouter les pollens en lien avec les espèces invasives et allergisantes - Réaliser une cartographie de la qualité de l'air sur le territoire avec les Lichens - Mettre en place des stations de mesures sur le territoire <p>2) Informer sur la qualité de l'air sur le territoire (lien avec l'action 3.5.2 sur la qualité de l'air intérieur p.68), l'origine des polluants (transports, chauffage...), leurs effets sur la santé et l'environnement, l'évolution de leurs concentrations et lien avec les actions relatives à l'amélioration de la qualité de l'air (mode de chauffage et en particulier les EnR sans combustion, mobilités douces en centres-villes, modification des pratiques agricoles dont la couverture des fosses et la réduction de l'usage d'intrants (NH3)...) </p> <p>3) Mettre en place une action pédagogique auprès des scolaires</p> <p>4) Communiquer sur l'interdiction de brûlage des déchets verts¹ et informer sur des mesures alternatives (compostage, paillis...)</p>		
Porteur de l'action	CCVB (PCAET)		
Partenaires/ financeurs possibles	CPIE, la Cicadelle, chambre d'agriculture, Air Pays de La Loire		
Public cible	Tout public		
Éléments complémentaires démarche ERC	Ouvrir l'information à l'ensemble du territoire via par exemple la lettre d'info des communes ou de la CC en indiquant les bilans et les évolutions de la qualité de l'air		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0 GWh	0 GWh	0 tCO _{2eq}	
Objectifs / Hypothèses	-		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation			
Planning	Dès que possible et au plus tard à partir de 2025	2021-2022	2023-2024
			2025-2026
			x

PRIORITE 3

¹ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31858>

Axe 3 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et qui régénère ses écosystèmes

Action cadre : 3.5 - Suivre et préserver la qualité de l'air

Intitulé de l'action	3.5.2 : Sensibiliser et suivre la qualité de l'air dans les écoles et dans l'habitat (CO2, radon,...)		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		
Objectifs / enjeux			
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur (radon, CO2) et extérieur (pollen et espèces invasives et/ou allergisantes), informer sur les mesures telle que la ventilation permettant d'améliorer la qualité de l'air, (lien avec l'action 2.1.1 « guichet unique Habitat » p.33) 2) Installer des outils de mesure et de suivi ou des plans d'action 3) Informé sur les effets de la qualité de l'air sur la santé et l'environnement 4) Impliquer le personnel de l'école et les élèves, 5) Mettre en place un suivi et un accompagnement de la part de la commune, avec une coordination au niveau intercommunal 		
Porteur de l'action	CCVB (PCAET), communes		
Partenaires/ financeurs possibles	Elise, ADILE, CPIE, la Cicadelle, Établissements scolaires (OGEC, enseignants...), communes, ARS, DREAL		
Public cible	Jeune public, particuliers		
Éléments complémentaires démarche ERC	(E, R) Suivi possible par un plan de gestion		
Réduction des consommations d'énergie sur 6 ans	Production d'énergie renouvelable sur 6 ans	Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur 6 ans	
0 GWh	0 GWh	0 tCO _{2eq}	
Objectifs / Hypothèses	-		
Moyens financiers	2 / 5		
Indicateurs et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'outils de mesure installés - Nombre de plans d'action établis - Nombre d'actions de sensibilisation menées - Nombre d'élèves sensibilisés 		
Planning	Dès que possible et au plus tard à partir de 2023	2021-2022	2023-2024
			2025-2026
		x	x

PRIORITE 2

Démarche de suivi et évaluation

Afin de suivre la bonne mise en œuvre du plan d'action, un **outil de suivi** a été élaboré « Suivi_Actions_PCAET_VieetBoulogne.xls ».

Il doit permettre de suivre chaque année, l'avancement des actions, le budget qui leur est consacré, ainsi que les indicateurs définis dans chaque fiche-action

Par ailleurs, **des instances de suivi** ont été définies :

- Un **comité de suivi interne**, composé de la Vice-Présidente en charge du développement durable, des responsables de service et de la direction de la communauté de communes. Il doit se réunir au moins une fois par an.
- La **commission développement durable, le bureau communautaire**, les **conseils communautaire** et municipaux, les **DGS des communes**, suivront également les actions au fur et à mesure de leur mise en œuvre. Par ailleurs, un bilan leur sera présenté et/ou transmis chaque année.
- Un **Comité de suivi avec les partenaires** doit également être constitué, composé des porteurs de fiches actions, des financeurs, des partenaires conventionnés ou contractuels, et de représentants du conseil de développement. Il est prévu de le réunir au moins tous les deux ans.

Le PCAET fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours au bout de trois années de mise en œuvre, qui pourra permettre d'ajuster les objectifs et le plan d'action. Il fera également l'objet d'une évaluation finale au bout des 6 années de mise en œuvre.